

Octobre 2014

Qui sont les maires périurbains de l'Île-de-France ?

Zoom sur l'ouest francilien



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



QUI SONT LES MAIRES PÉRIURBAINS DE L'ÎLE-DE-FRANCE ? Zoom sur l'Ouest francilien

Octobre 2014

IAU île-de-France
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 – Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor
Directrice de la Mission Études sécurité : Sylvie Scherer

Étude réalisée par Tanguy le Goff, sociologue
Avec la collaboration de Boubou Traoré, Hélène Heurtel et Sylvain Braud.

N° d'ordonnancement : 20.13.01

Crédit photo de couverture : François Dugeny - IAU île-de-France

Remerciements

Je remercie Boubou Traoré, stagiaire à l'IAU île-de-France, qui avec obstination et un réel art de la persuasion, est parvenu par ses multiples relances téléphoniques à convaincre les maires de l'intérêt de cette enquête. Sans son aide, il est certain que le taux de réponse au questionnaire adressé aux maires n'aurait pas été aussi satisfaisant. De surcroît, il a réalisé un remarquable travail de traitement statistique qui a permis une première mise en forme des données brutes issues des fichiers du Répertoire national des élus (RNE) et de notre enquête auprès des maires.

Je remercie également Hélène Heurtel, statisticienne à l'IAU île-de-France, qui a retravaillé ces données à partir des nouvelles hypothèses qui ont émergé des premiers résultats et qui leur a donné une intelligibilité visuelle. Un grand merci aussi à Sylvain Braud, ingénieur logiciel à l'IAU île-de-France, pour son appui technique dans la construction et la mise ligne du questionnaire *via* le logiciel *Lime survey*.

Enfin, je remercie chaleureusement les maires qui ont accepté de prendre un peu de leur temps pour répondre à notre questionnaire ou pour nous recevoir.

SOMMAIRE

Introduction	5
 Partie 1 - Les maires du périurbain francilien en chiffres	
1.1 Les communes de la grande couronne francilienne.....	11
1.2 Le genre	12
1.3 L'âge des maires	13
1.4 Le profil professionnel des maires	14
 Synthèse partie 1	 19
 Partie 2 - Enquête auprès des maires du périurbain de l'Ouest francilien	
2.1 De nombreux nouveaux entrants dans la fonction	21
2.2 Des maires bien dotés en capital scolaire, en revanche peu sont des héritiers en politique	24
2.3 L'ancrage territorial des maires	25
2.4 L'investissement dans la vie associative communale : une ressource déterminante	29
2.5 L'engagement militant - syndical et politique.....	31
2.6 Le cumul des mandats	33
2.7 L'investissement dans les structures intercommunales	34
2.8 Le temps passé par les maires à l'exercice de leur mandat	37
 Synthèse partie 2	 38
 Conclusion	 41
Annexe 1 : bibliographie.....	43
Annexe 2 : questionnaire de l'enquête <i>Qui sont les maires périurbains de l'Île-de-France ?</i>	46
Annexe 3 : tableaux complémentaires	57

Introduction

Dans un précédent rapport relatif à *L'insécurité en territoires périurbains*¹, nous avons mis en évidence comment les maires se mobilisent et mobilisent différentes ressources (financières, symboliques et juridiques) pour garantir la sécurité dans leur commune. Nous montrions notamment que si ces territoires sont moins exposés que les autres territoires franciliens à la délinquance, les maires n'en sont pas moins confrontés à une exigence de sécurité de leurs administrés qu'ils ne peuvent ignorer. L'enjeu insécurité est ainsi apparu comme un révélateur des transformations des modes de vie dans ces territoires, des attentes des populations qui y vivent comme des politiques publiques conduites par les maires. Dans le prolongement de ce travail, nous avons décidé de nous intéresser plus directement encore à la figure des maires en les prenant pour objet d'études.

Ce choix est guidé par une hypothèse : les transformations de la sociologie des résidents des territoires périurbains s'accompagnent d'un renouvellement du profil social des maires et de leur manière d'agir dans et sur l'espace périurbain. Qui sont les maires des communes périurbaines ? D'où viennent-ils ? Quelles sont leurs principales propriétés sociales ? Ces trois questions sont au cœur de cette étude² dont l'objectif est d'apporter un éclairage sur les changements sociaux dans les espaces périurbains à travers leurs principaux acteurs politiques : les maires.

Qu'est-ce que le périurbain ?

Précisons que lorsque nous parlons d'« espaces périurbains » nous entendons ceux définis comme tels par l'Insee. La définition conventionnelle établie par l'Insee repose sur un critère fonctionnel relatif aux trajets domicile/travail et sur un critère paysager relatif à la discontinuité du bâti. Ainsi, les communes dites périurbaines présentent deux caractéristiques simultanément.

Ce sont celles :

- dont au moins 40 % de la population active travaille hors de la commune, dans une ou plusieurs aire(s) urbaine(s)³ ;

¹ Le Goff (T.), Malochet (V.), *Insécurité en territoires périurbains. Comparaison de cinq sites franciliens*, IAU île-de-France, octobre 2012.

² Cette étude s'inscrit également dans le cadre d'une recherche pour le Plan urbanisme construction architecture (Puca) menée conjointement par une équipe de l'IAU îdF associant des universitaires (Monique Poulot et Claire Aragau de Paris Ouest Nanterre la Défense (Paris 10), Martine Berger de Paris 1 et Lionel Rougé de l'université de Caen-Basse-Normandie) intitulée « Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité ? ». Elle s'intègre dans l'axe 3 de cette recherche : *Acteurs politiques et politiques publiques*.

³ Une aire urbaine est constituée d'un pôle urbain, soit une agglomération offrant au moins 5 000 emplois, et d'une couronne composée des communes périurbaines dépendantes de cette seule aire urbaine. Les autres communes périurbaines, celles qui dépendent de plusieurs aires urbaines, sont dites multipolarisées.

- et dont la zone bâtie est séparée de l'agglomération dont elles dépendent par une bande non bâtie d'une largeur supérieure à 200 mètres, dimension essentielle pour nombre de périurbains qui disent se distinguer des banlieusards par le fait qu'ils traversent des espaces verts avant d'arriver dans leur ensemble pavillonnaire⁴.

Ce zonage inclut de fait des communes de taille très diverse, à dominante rurale ou urbaine, qui forment au final un ensemble hétérogène. On peut néanmoins considérer que les plus caractéristiques sont les communes pavillonnaires peuplées d'au plus 2 000 habitants, dans la mesure où elles représentent environ 90 % de l'ensemble⁵. Les découpages de l'Insee restent discutables⁶ et celui-ci a notamment été critiqué pour la suppression de la catégorie « rural » considérée, par certains observateurs, comme un « meurtre du rural⁷ ». Et l'on adhère à la recommandation des politistes Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki concernant « la méfiance par rapport aux espaces préconstruits et la nécessité corrélative de reconstruire les espaces pertinents en fonction de la problématique adoptée⁸ ». Ceci étant, ce découpage de l'Insee est aujourd'hui retenu par les services de l'État dans leur classification des données, notamment celles relatives au personnel politique. Il nous a donc semblé qu'il était le plus approprié à une enquête reposant, pour une large part, sur ces données. Il permettra, à l'avenir, des comparaisons avec d'autres études retenant la même définition du périurbain.

Pour autant, on est bien conscient qu'une telle définition présente plusieurs limites et notamment, celle, comme tout découpage, de réifier le périurbain. Une autre limite est qu'elle tend à désigner des espaces où les résidents - à commencer par les maires - se représentent et se qualifient non de « périurbains » mais de « ruraux ». Or, des travaux de recherche, partant de l'expérience vécue des habitants, de leurs rapports à la ruralité, autrement dit d'une définition plus sociologique que statistique du périurbain, ont étudié les mêmes types d'espaces que ceux retenus ici mais en les qualifiant de ruraux. Bien qu'adoptant une autre définition, une autre approche du périurbain, il nous a néanmoins semblé important de s'appuyer sur ces travaux et de les mettre en regard avec les enseignements de notre enquête. Ces études relatives aux « maires ruraux⁹ » et, plus largement, au pouvoir municipal dans les « mondes ruraux¹⁰ » ont connu un regain d'intérêt ces dernières années. Même les politistes, dont le regard est longtemps demeuré très urbano-centré (Gaxie, Lehingue, 1984), tendent à s'intéresser au pouvoir municipal dans les communes de la lointaine périphérie ou dans celles situées à la lisière des principales aires urbaines¹¹.

⁴ Charmes (E.), « L'explosion périurbaine », *Études foncières*, n°138, mars-avril 2009, p.25-36.

⁵ *Ibid.*

⁶ Pour une analyse critique de ce découpage et de ses effets sur la mesure du phénomène de périurbanisation, voir Lambert (A) « (D)émesure de la périurbanisation », *Métropolitiques*, 11 mars 2011, URL : <http://www.metropolitiques.eu/De-mesure-de-la-periurbanisation.html>

⁷ Dumont (G-F.), « Exclusif. Un meurtre géographique : la France rurale par Sherlock Holmes », *Population et avenir*, Éditorial - n° 707 mars-avril 2012.

⁸ Briquet (J.L), Sawicki (F.) « L'analyse localisée du politique : lieux de recherche ou recherche de lieux », *Politix*, n°7-8, 1989, p.6-16.

⁹ Plusieurs travaux ont montré, dès les années 1990, les changements dans les modes d'action des maires ruraux notamment d'appropriation des dispositifs d'action publique, Faure (A.), *Le village et la politique. Essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992. Nevers (J.-Y.), « Entre consensus et conflits, la configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue française de sociologie*, 1992, n° 33, p. 391-416, Douillet (A.-C.), « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 53, n°4, p.583-606.

¹⁰ Voir le numéro de *Politix* sur *Les mondes ruraux* coordonné par Mischi (J.), vol. 21, n° 83, 2008. Roger (A.) Mischi (J.) dir., *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008.

¹¹ On retiendra néanmoins sur les batailles municipales en milieu périurbain, le travail de Fabien Desage. Il montre bien comment, à l'occasion d'élections municipales, de nouveaux entrants en politique issus des classes supérieures nouvellement arrivées vont déstabiliser l'élite politique rurale qui détenait de longue date le pouvoir municipal, Desage (F.) « Une commune urbaine résidentielle suburbaine en pleine campagne. Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire », Lagroye (J.), Lehingue (P.), Sawicki (F.) dir, *Mobilisations électorales. Le Cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005. Et, plus récemment, le travail collectif sur le pouvoir municipal en milieu rural qui apporte des éclairages sur des communes périurbaines « à dominante rurale ». Barone (S.), Troupel (A.) dir., *Battre la campagne. Élections et pouvoirs en milieu rural*. Paris, L'Harmattan, 2010.

Il faut dire que ces maires constituent aujourd'hui la plus grande part de cette catégorie d'élus. C'est particulièrement vrai en Île-de-France. Avec le nouveau découpage de l'Insee (de 2011), sur les 1 281 maires que compte l'Île-de-France, 857 se trouvent dans le périurbain et 423 en banlieue (plus le maire de Paris). Les maires du périurbain représentent donc 65 % de l'ensemble des maires franciliens.

Peu visibles dans l'espace public, comme dans les travaux de science sociale, ces maires sont pourtant, par leurs capacités d'action et leur rôle d'intermédiation avec la population, des acteurs clés du développement de ce *tiers espace*, pour reprendre la qualification forte employée par Martin Vannier¹². Or, tout l'intérêt d'un travail sur ces élus, sur leur mode d'entrée en politique, sur leurs propriétés sociales - est de constituer un instrument privilégié pour comprendre les croyances qui guident leur action publique, leur mode de gestion municipale et, partant, leur manière de construire et d'administrer l'espace périurbain. Comme l'écrivait il y a près de 40 ans David Warwick : « L'étude du recrutement politique est un exercice creux et futile si l'on se borne à poser comme question « qui gouverne ? », au lieu de se demander comment la manière de gouverner est marquée par les qualités, les contacts et les valeurs de ceux qui y participent¹³. » Saisir qui sont les maires du périurbain pour mieux comprendre comment sont gouvernés les territoires périurbains, plus exactement ceux de l'Ouest francilien, c'est l'enjeu de cette enquête.

Trois types de matériaux sont mobilisés.

Le Répertoire national des élus (RNE)

Depuis sa mise en place en 2001¹⁴, le RNE constitue un outil particulièrement utile aux enquêtes sur le personnel politique communal et relativement facile d'accès. Réalisé à partir des déclarations de candidatures en préfecture et des tableaux municipaux obligatoirement transmis par les mairies après les élections, les informations sur les maires sont toutefois parcellaires. Elles portent sur l'âge, le sexe, la profession, le diplôme, l'année de prise de fonction d'un maire ou encore son appartenance politique. Toutes ces données sont collectées et archivées par le Bureau des élections et des études politiques du ministère de l'Intérieur. Ce dernier nous a transmis les fichiers numérisés des maires de l'ensemble de la région Île-de-France (aussi bien des communes urbaines que périurbaines) pour les élections municipales de 2001 et de 2008. Nous espérons remonter à des élections antérieures, celles de 1983. Mais en l'absence de numérisation de ses données, nous avons dû nous contenter des deux dernières élections. D'où une période d'analyse trop réduite pour réaliser, comme nous l'avions envisagé initialement, une étude longitudinale des caractéristiques sociologiques des maires. Avec ce seul regard synchronique, il ne nous a donc pas été possible de corroborer ou non l'idée selon laquelle il y aurait une évolution des propriétés sociales des maires. À défaut, pour dégager les éventuelles singularités dans les caractéristiques sociologiques de ce personnel politique, nous les avons comparées avec d'autres enquêtes du même type conduites dans des espaces ruraux ou urbains.

Un questionnaire sur le profil socioprofessionnel et la trajectoire politique des maires de l'Ouest francilien

Les limites en termes d'exploitation du répertoire national des élus, nous ont conduits à doubler ce premier travail quantitatif d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de maires. Avec ce questionnaire, nous souhaitons recueillir des informations plus fines sur les maires : profil social, commune d'origine de l'élu, positions professionnelles, engagements (associatif, syndical), nombre de mandats, trajectoire politique avant d'accéder à la fonction de maire, affiliation politique, inscription ou non dans un héritage politique familial. Dans cette perspective, le questionnaire a été construit en deux parties (voir annexe 3).

¹² Vannier (M.), « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, 2000, tome 88 (1), p.105-113 ?

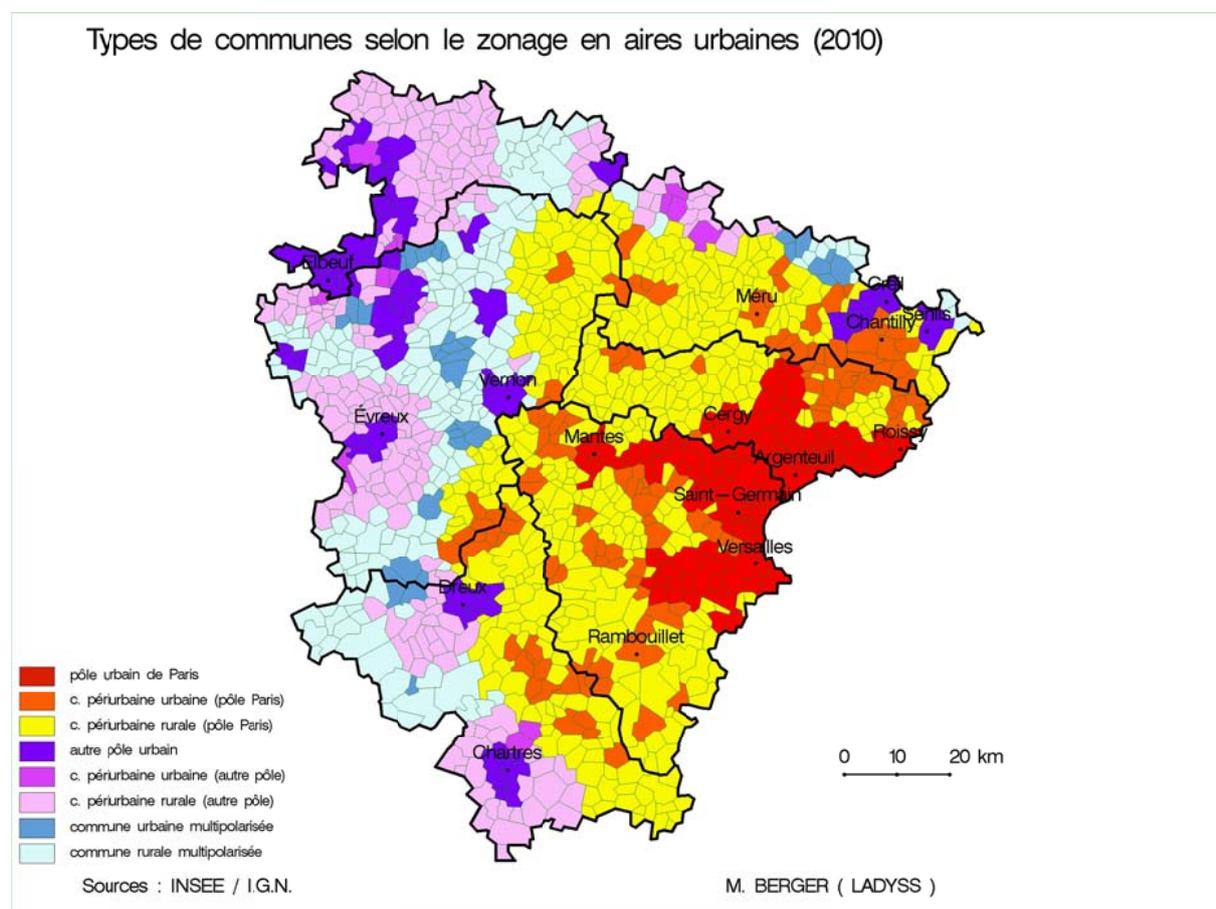
¹³ Warwick (D.), in Eulau (H.), Czudnowski, (M.-M.), *Elite Recruitment in Democratic Politics*, Londres, Sage, 1976, p.26. Cité par Mathiot (P.), Sawicki (F.), « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et conversion », *Revue française de science politique*, vol. 49 (1), 1999, p.3-30.

¹⁴ Décret n° 2001-777 du 30 août 2001.

- L'une traite des caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté. Les questions portent notamment sur le profil social du maire (sexe, âge, diplôme le plus élevé), sa position sociale (exercice d'une activité professionnelle, ancienne ou actuelle profession, lieu de travail), sa commune d'origine ainsi que de ses parents et de sa parentèle et le temps qu'il consacre à son mandat politique.
- L'autre s'intéresse à la trajectoire politique du maire. Les questions portent sur son entrée dans la sphère politique locale (sa participation à d'autres élections, ses autres mandats politiques), son engagement associatif, syndical, son affiliation à un parti politique ou encore son hérité politique au travers de questions sur l'exercice ou non de mandats par ses parents ou sa parentèle. Au total, le questionnaire est constitué de 36 questions à partir desquelles il est possible d'obtenir des renseignements biographiques et sociodémographiques sur les maires.

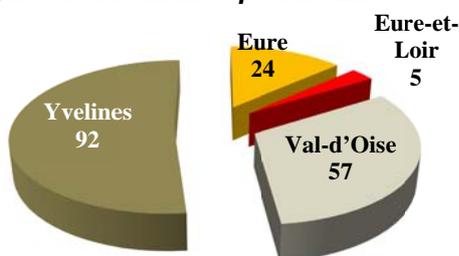
L'échantillon choisi pour cette enquête n'est pas constitué de l'ensemble des maires périurbains franciliens. Menant parallèlement une étude pour le Puca relative au périurbain de l'Ouest francilien, il nous a semblé plus pertinent de construire notre échantillon en prenant le même périmètre d'étude. Ce dernier recouvre les départements des Yvelines, du Val-d'Oise et les cantons frontaliers à l'Île-de-France situés dans l'Eure et l'Eure-et-Loir. Sur les 1 299 communes retenues (3,8 millions d'habitants), 1 055 sont classées comme périurbaines ou multi polarisées et regroupent plus d'un million d'habitants. La moitié de ces communes périurbaines comptent moins de 500 habitants, et un tiers des périurbains vivent dans des communes de moins de 1 000 habitants.

Carte 1 - Types de communes selon le zonage en aires urbaines sur le territoire de l'Ouest francilien



Le choix d'un périmètre, relativement large, a permis la constitution d'un échantillon d'une taille numériquement satisfaisante pour espérer aboutir à une population de maires représentative. Nous avons établi une liste de 372 maires. Mais, en dépit de recherches sur les sites internet et d'appels téléphoniques en mairie, nous n'avons pu récupérer que 362 adresses mails. Finalement, 362 invitations à remplir en ligne un questionnaire ont été adressées *via* un courrier électronique (les autres l'ont été par courrier postal ou fax)¹⁵. Le délai accordé aux maires pour répondre au questionnaire était d'un peu plus de deux mois. L'envoi par courrier électronique fut relayé par des relances téléphoniques qui ont, parfois, permis de remplir directement des questionnaires ; 22 l'ont ainsi été. Seize maires ont refusé lors d'un de nos appels ou par courrier électronique - directement ou par l'intermédiaire de leur secrétaire - de répondre au questionnaire. Au terme de 4 relances téléphoniques auprès des non-répondants et de 3 par courrier électronique, étalées sur la période courant du 25 mars 2013 au 3 juin 2013, 180 maires sur les 372 ont répondu, soit un taux de réponse de 48,4 %. Ce taux est très satisfaisant comparativement aux enquêtes similaires existantes¹⁶. Il est beaucoup plus important dans les Yvelines (54 %) que dans les autres départements (un tiers dans les communes frontalières à l'Île-de-France et 49 % dans le Val-d'Oise).

**Graphique 1 - Répartition par département des maires ayant répondu au questionnaire
Qui sont les maires périurbains ?**



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* mars 2013.

Des entretiens auprès de maires

Enfin, ce traitement quantitatif a été complété par une démarche plus qualitative. 20 entretiens semi-directifs ont été menés auprès de maires de l'Ouest francilien, de novembre 2013 à février 2014. Il s'agissait de recueillir des éléments plus précis sur leur *social background*, sur leur histoire personnelle d'entrée en politique, sur leurs manières de gérer leur commune et leur investissement dans les structures intercommunales. Ces éléments sont analysés de manière détaillée dans le cadre de l'étude réalisée pour le Puca ; ils ne sont utilisés ici que sous forme de *verbatim* illustrant des résultats de l'enquête.

Deux parties structurent ce rapport :

- la première dresse une sociographie de l'ensemble des maires du périurbain francilien sur la base des données du Répertoire national des élus (RNE) ;
- la seconde est plus réduite dans le panel qu'elle recouvre puisqu'elle concerne les seuls maires périurbains de l'Ouest francilien saisis au travers de notre questionnaire. Mais les réponses à ce questionnaire permettent d'aller plus loin dans l'analyse des caractéristiques sociologiques des maires et celle de leur trajectoire politique.

¹⁵ Le questionnaire a été adressé par courrier électronique via le logiciel *Lime Survey*.

¹⁶ Par exemple, le taux de retour est de 25 % dans l'enquête menée en 2006 par Thibault Marmont auprès de deux mille élus ruraux de Bourgogne, Marmont (Th.), « Devenir « amateur » en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in Barone (S.), Troupel (A.) dir, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 2010, p.115-139.

Partie 1 - Les maires du périurbain en chiffres

Dans la mesure où les données du répertoire national des élus dont nous disposons ne concernent que les départements franciliens, les maires des cantons bordiers de l'Île-de-France (de l'Eure et l'Eure-et-Loir) ne sont pas pris en compte dans cette première partie. Nous commencerons par donner quelques éléments de cadrage sur les communes du périurbain en Île-de-France et dans sa partie ouest. Puis, nous nous intéresserons aux principales caractéristiques sociologiques des maires de ces communes (genre, âge, CSP).

1.1 Les communes de la grande couronne francilienne

Tableau 1 - Nombre de communes par département de la grande couronne

Île-de-France	Nombre de communes	dont communes périurbaines	
Essonne	196	114	58 %
Seine-et-Marne	514	450	88 %
Val-d'Oise	185	120	65 %
Yvelines	262	173	66 %
Total	1157	857	74 %

Source - Insee, 2010.

La grande majorité des communes de la grande couronne de la région Île-de-France sont en zone périurbaine. Elles représentent trois quarts du nombre de communes de la grande couronne (74 %), soit 857 sur les 1157 que compte la grande couronne. 1,3 million d'habitants y résident, soit 11 % de la population francilienne.

Tableau 2 - Communes périurbaines selon leur taille

Nombre d'habitants	Île-de-France		Territoire de référence : les Yvelines et le Val-d'Oise			
	Ensemble des communes périurbaines		Ensemble des communes périurbaines		Maires ayant répondu au questionnaire	
Moins de 500	325	38 %	115	39 %	49	33 %
De 501 à 1 000	238	28 %	85	29 %	52	35 %
De 1 001 à 2 000	144	17 %	45	15 %	27	18 %
Plus de 2 000	150	18 %	48	16 %	20	14 %
Total	857	100 %	293	100 %	148	100 %

Source - Ministère de l'Intérieur, *Répertoire national des élus (élections de 2008) – 2013* ; IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

Dans les Yvelines et le Val-d'Oise, tout comme pour l'ensemble du périurbain francilien, les communes de moins de mille habitants sont les plus nombreuses. Deux tiers des maires dirigent une commune de cette taille. Les données de l'enquête sont conformes à cette répartition. Hormis quelques différences (surreprésentation des communes de 501 à 1 000 habitants et légère sous-représentation des communes de moins de 500 habitants), notre échantillon est bien représentatif de la part des communes périurbaines de l'Ouest francilien selon leur nombre d'habitants. Parmi notre échantillon, on compte 10 communes de plus de 3 500 habitants.

1.2 Le genre

Sur l'ensemble du territoire national, on sait qu'il y a une sous-représentation politique des femmes au poste de maire malgré une augmentation constante de leur nombre depuis la fin des années 1970¹⁷. Le périurbain francilien ne fait pas exception à la règle. Seules 19,1 % des maires sont des femmes. Elles sont 20,1 % dans les départements de l'Ouest francilien. On retrouve la même proportion dans l'échantillon de maires ayant répondu à notre questionnaire puisque 21 % sont des femmes.

Néanmoins, ces chiffres sont supérieurs à ceux enregistrés à l'échelle nationale tous types de communes confondus. Selon le ministère de l'Intérieur, la proportion de femmes parmi les maires était à l'issue des élections municipales de 2008 de 13,9 %. (ministère de l'Intérieur, Insee, 2008). Il y aurait donc une plus grande féminisation des maires du périurbain francilien¹⁸ plus ou moins marquée selon la taille des communes. Ce sont dans les petites communes (moins de 500 habitants) que les femmes accèdent en plus grand nombre au poste de maire. Sur les 164 femmes maires, près de 40 % le sont d'une commune de moins de 500 habitants. Plus la taille de la commune augmente, moins les femmes sont présentes au poste de maire. Il y aurait ainsi une relation spécifique entre la taille de la commune et l'accès genré à l'exécutif municipal.

On constate également que les maires femmes sont plus jeunes que leurs homologues masculins. Elles sont notamment moins nombreuses dans la tranche d'âge des + de 70 ans. Est-ce à dire qu'elles se retireraient plus tôt du jeu politique local ? C'est une hypothèse qu'il conviendrait de vérifier en examinant de plus près les carrières des maires femmes de ces territoires.

Tableau 3 - Répartition des communes selon le genre des maires

Genre	Île-de-France		Territoire de référence : les Yvelines et le Val-d'Oise			
	Ensemble des communes périurbaines		Ensemble des communes périurbaines		Maires ayant répondu au questionnaire	
Masculin	693	81 %	234	80 %	118	78 %
Féminin	164	19 %	59	20 %	31	21 %
Total	857	100 %	293	100 %	151	100 %

Source : Ministère de l'Intérieur, *Répertoire national des élus (élections de 2008) – 2013* ; IAU Île-de-France, Questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

Tableau 4 - Relation entre le genre et la taille des communes

Communes Île-de-France					
Genre	Moins de 500 habitants	De 501 à 1 000 habitants	De 1 001 à 2 000 habitants	Plus de 2 000 habitants	Effectifs
Masculin	38 %	28 %	16 %	19 %	693
Féminin	40 %	28 %	20 %	12 %	164
Total	38 %	28 %	17 %	18 %	857

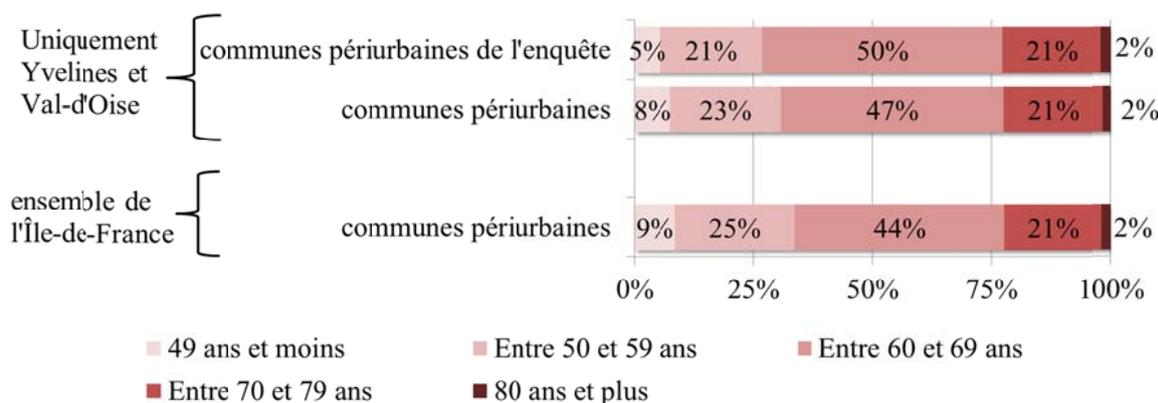
Source - Ministère de l'Intérieur, *Répertoire national des élus (élections de 2008) – 2013*

¹⁷ Voir les analyses de Achin (C.), Lévêque (S.), *Femmes en politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.

¹⁸ Il faudrait analyser s'il s'agit d'un phénomène propre au périurbain francilien ou s'il concerne l'ensemble de l'Île-de-France. On sait par exemple que la part des femmes maires est moindre dans les communes urbaines, elle était de 7 % en 2006, voir Premat (Ch.), Dewoghélaere (J.), « Le profil des maires urbains en 2006 », *Sens public*, 25 mars 2008, URL : http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=534

1.3 L'âge des maires

Graphique 2 - Répartition des maires par tranche d'âge (en 2013)



Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

Tous les travaux consacrés au personnel politique mettent en évidence que l'âge joue un rôle important dans l'accès au pouvoir municipal tout particulièrement à la fonction de maire. Au-delà de la disponibilité que requiert cette fonction - plus grande pour la majorité des personnes retraitées qui n'ont plus de contraintes professionnelles et généralement moins de contraintes familiales - ceci tient au fait que le statut d'éligible à ce poste se construit progressivement. Il suppose du temps pour se faire accepter et reconnaître au sein de la communauté locale, pour nouer une relation avec le territoire, construire un lien. C'est encore plus vrai lorsque le prétendant au poste de maire « n'est pas du coin », lorsqu'il doit gagner ses brevets de territorialité. Or, comme on va le voir, c'est le cas de la majorité de nos maires périurbains.

Pour l'ensemble du périurbain francilien, les données du RNE donnent un âge moyen des maires en fonction de 58 ans¹⁹. Dans notre enquête par questionnaire, nous sommes dans le même étiage puisque l'âge moyen est de 57 ans avec aux extrêmes deux maires de 85 ans et de 40 ans.

Plus largement, l'âge d'or des maires des communes périurbaines d'Île-de-France se situe entre 60 et 69 ans ; 44 % des maires appartiennent à cette tranche d'âge. En revanche, ceux âgés de moins de 49 ans, sont peu nombreux (8,5 % en Île-de-France). Les moins de 40 ans sont seulement dix pour l'ensemble de la région et quatre dans les départements de l'Ouest francilien.

Les jeunes maires font donc figure d'exception. Ces résultats se rapprochent de deux enquêtes relativement récentes sur les maires de communes urbaines et rurales.

- L'enquête de Luc Rouban sur le profil des maires des villes de plus de 30 000 habitants avant les municipales de 2014. Elle conclut à un accès de plus en plus tardif à la fonction mayorale. De 1983 à 2008, l'âge moyen des maires dans les communes urbaines recule passant de 53,3 ans à 56,3 ans²⁰.
- L'enquête de Sébastien Vignon auprès des maires de territoires à dominante rurale de la Somme dégage un âge moyen de 54,9 ans²¹.

Une chose est sûre, quelles que soient les communes (rurales, urbaines, périurbaines), les maires sont de plus en plus âgés. On peut dès lors, comme Michel Koebel y invite, considérer qu'au même titre que la profession, « l'âge joue également un rôle important dans l'accès au

¹⁹ Il s'agit de l'âge des maires au moment de l'enquête (soit en 2013) calculé sur la base des données du RNE collectées en 2008.

²⁰ Rouban (L.), « L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008 », Cevipof, note sur les élections municipales de 2014, n° 3, janvier 2014.

²¹ Vignon (S.), « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes traditionnelles d'action publique et transformation du personnel politique local dans les mondes ruraux », *Pouvoirs locaux*, n° 84 (I-2010), p. 43-49.

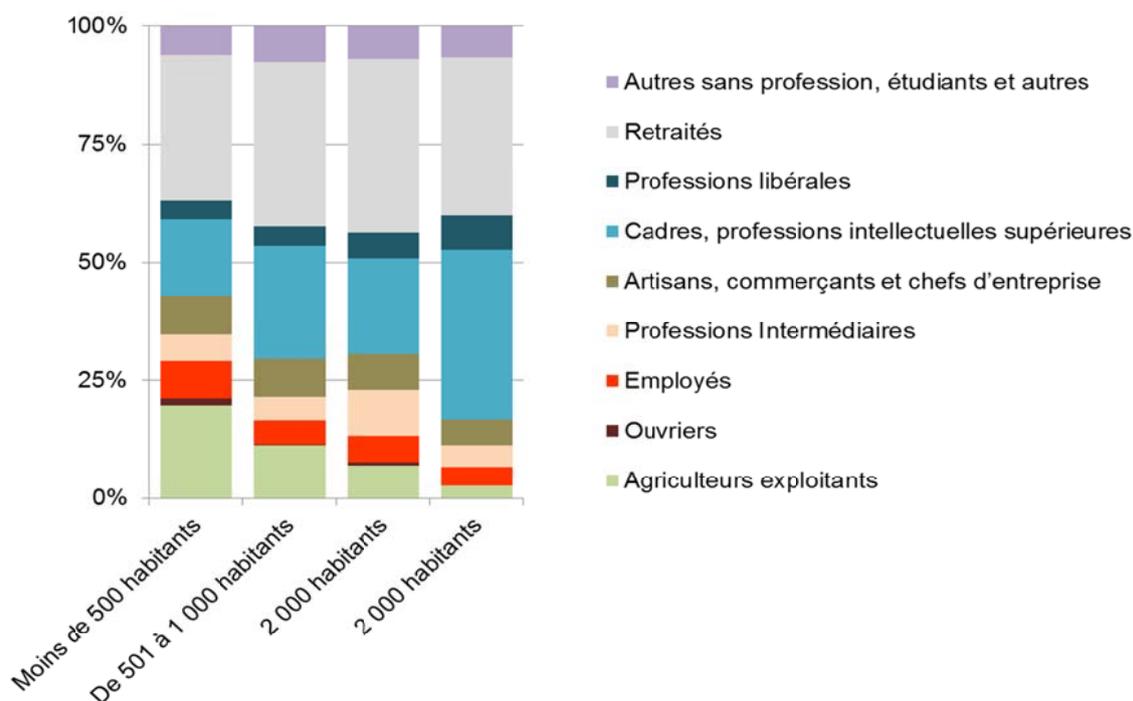
pouvoir. Plus on prend de l'âge, plus on a de chance d'être élu, un phénomène encore plus accentué chez les hommes²²». L'entrée tardive dans la fonction de maire explique la moyenne d'âge élevée de ces élus.

1.4 Le profil professionnel des maires

Plusieurs enseignements se dégagent de la situation socioprofessionnelle des maires du périurbain.

- Les retraités sont les plus nombreux : 33,4 % pour l'ensemble du périurbain francilien et 27 % pour celui des Yvelines et du Val-d'Oise. Cette proportion importante de maires retraités s'inscrit dans un mouvement national de très forte augmentation du nombre de maires retraités depuis 30 ans. Entre 1983 et 2008, leur nombre a augmenté de 83 % passant de 6 288 à 11 528²³. Ce n'est donc nullement une spécificité du périurbain francilien.

Graphique 3 - CSP des maires selon la taille des communes



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

- Viennent ensuite les cadres et les professions intellectuelles. 22,4 % des maires du périurbain font partie de cette CSP. Leur part est encore plus importante dans l'Ouest francilien où ils sont 28,3 %. Il est vrai que, depuis les années 1970, ils ont pris une place numériquement prépondérante au sein de la population des communes de cet espace francilien. « En 1982, analyse Martine Berger, dans la moitié des communes, l'association entre ménages ouvriers et d'employés, actifs ou retraités, constituait le groupe le plus nombreux. Un quart de siècle plus tard, le nombre de communes où cadres et professions intermédiaires actifs ou retraités dépassent la moitié des ménages,

²² Koebel (M.), « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique. », 10 mars 2012, p.3.

²³ *Ibid.*, p.2.

a été multiplié par 2,5²⁴. » Dans ces communes, la sociologie des maires est donc relativement bien ajustée aux groupes sociaux dominants.

- À l'inverse, les professions libérales, longtemps considérées sur la base d'une représentation fantasmée comme majoritaires parmi les maires des petites communes, sont aujourd'hui en nombre limité à la tête des municipalités. À l'échelle du périurbain francilien les professions libérales représentent 4,9 % des maires et 6,1 % dans l'Ouest francilien.

- Certains groupes sont quasiment exclus de la représentation édiltaire : les ouvriers et les employés. Bien qu'ils représentent 12 % de la population du périurbain francilien, seuls 1,1 % des maires sont des ouvriers (soit 6 maires dont 5 dirigent une commune de moins de 500 habitants).

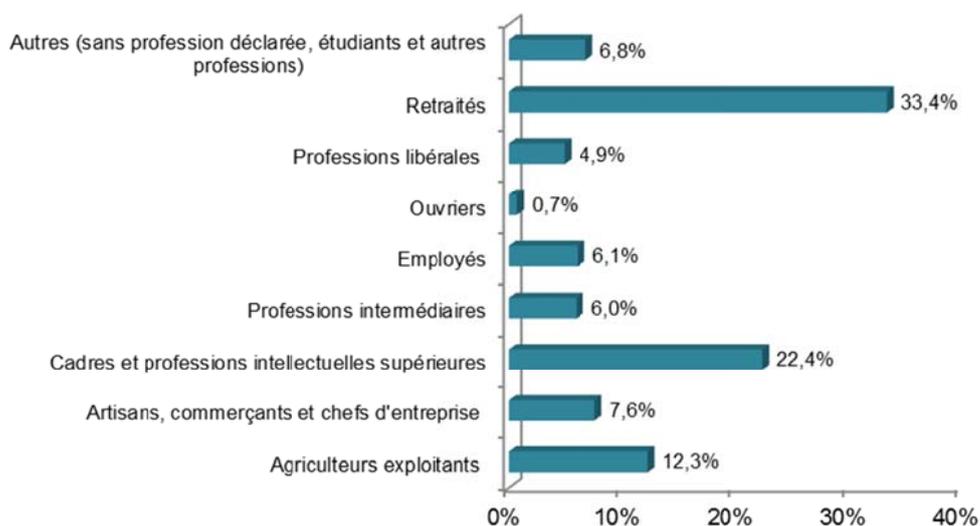
De même, les employés représentent 17,8 % de la population active du périurbain francilien mais ils ne sont que 6,1 % des maires du périurbain. Pour la moitié d'entre eux, ils sont maires d'une commune comptant moins de 500 habitants.

Ces taux sont encore plus faibles que ceux observés à l'échelle nationale (tous types de communes confondus) où l'on compte 2 % d'ouvriers parmi l'ensemble des maires et 9 % d'employés²⁵.

Par ailleurs, en étudiant plus en détail la catégorie des « professions intermédiaires », on constate que les enseignants représentent une part non négligeable de l'ensemble des maires : 5,5 % des maires (16 maires) pour les deux départements de l'Ouest francilien et 7,1 % à l'échelle régionale (61 maires). Ce dernier taux est inférieur à celui répertorié à l'échelle nationale, 8,9 % en 1995.

- Enfin, les agriculteurs (exploitants ou salariés agricoles), constituent encore une part importante des maires du périurbain francilien²⁶. Ils sont 96 maires soit 12,3 % de l'ensemble des maires du périurbain francilien et 31 dans l'Ouest francilien soit 10,6 % des maires de ce périurbain.

Graphique 4 - Catégories socioprofessionnelles des maires périurbains franciliens



Source : ministère de l'Intérieur, *Répertoire national des élus (élections de 2008)*

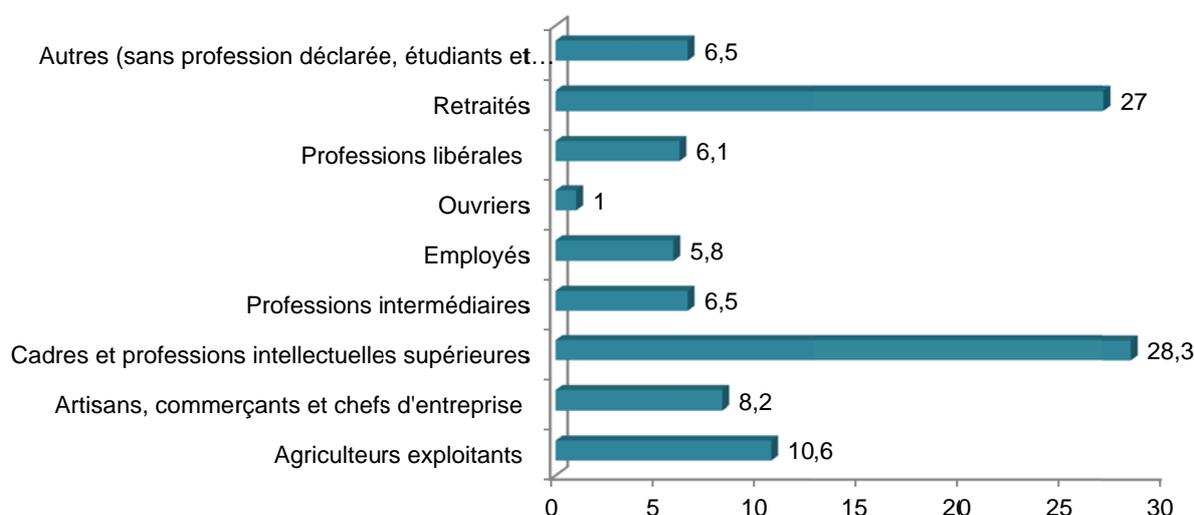
²⁴ Berger (M.), « Vers une diversification des espaces périurbains de l'Ouest francilien », *Le périurbain : de l'hybridation à l'intensité*, Rapport intermédiaire pour le Puca, juillet 2013, p.50.

²⁵ *Les collectivités locales en chiffres*, ministère de l'Intérieur, 2009.

²⁶ Ils sont moins nombreux qu'à l'échelle nationale où, en 2008, ils représentaient 26 % de l'ensemble des maires. Cité par Koebel (M.), art.cit.

Au regard de leur faible part dans la population active des communes périurbaines (0,3 % en 2006 dans l'Ouest francilien), on peut dire qu'ils sont surreprésentés à la tête des exécutifs communaux. Leur influence, historiquement très forte dans les mondes ruraux, n'a manifestement pas totalement disparue²⁷. Elle s'est néanmoins sensiblement érodée sous l'effet des transformations sociologiques de ces territoires. Ils ne sont d'ailleurs pas présents de la même manière dans l'ensemble des communes périurbaines. Ils ne sont notamment que 3,8 % à être maire d'une commune de plus de 2 000 habitants (cf. annexe 3 tableau 1). Et seuls 9,5 % le sont dans une commune de 1 001 à 2 000 habitants. C'est dans les petites communes de moins de 500 habitants qu'ils sont les plus nombreux : ils représentent 20 % des maires dans cette catégorie de commune. Une hypothèse peut être avancée : la place encore occupée par les agriculteurs tient à la structure de la population de ces communes et au maintien de cadres sociaux ruraux.

Graphique 5 - Catégories socioprofessionnelles des maires périurbains des Yvelines et du Val-d'Oise



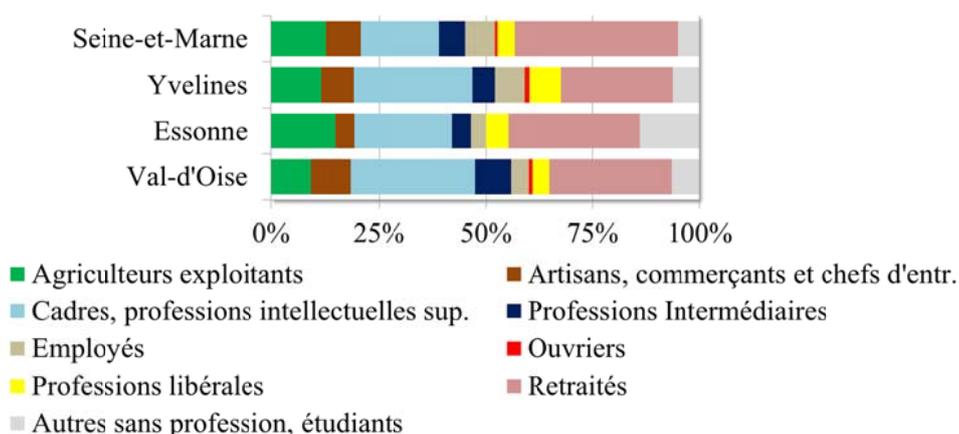
Source - Ministère de l'Intérieur, *Répertoire national des élus* (élections de 2008) - 2013.

²⁷ D'autant moins que, même lorsqu'ils ne sont pas maires, les agriculteurs tendent à exercer une influence sur le conseil municipal en qualité d'adjoint et/ou par leur maîtrise du foncier qui en font des acteurs clés du développement communal. D'où l'intérêt qu'il y aurait à travailler également sur le profil des conseillers municipaux.

Des différences notables apparaissent dans l'analyse des données socioprofessionnelles des maires par département mettant bien en évidence la diversité de la composition sociologique des territoires périurbains.

- La Seine-et-Marne et l'Essonne se différencient des départements de l'Ouest francilien par le moins grand nombre de maires ayant un profil de cadres. Ils représentent respectivement 18,4 % et 22,8 % des maires des communes périurbaines de ce département pour 29,2 % et 27,7 % dans le Val-d'Oise et les Yvelines.
- Les maires retraités sont en proportion nettement plus nombreux en Seine-et-Marne que dans les autres départements.
- Les maires agriculteurs se trouvent en proportion (14,4 %) en plus grand nombre en Essonne comme les maires n'ayant pas de profession déclarée.

Graphique 6 - Catégorie professionnelle des maires par département



Source - Ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus (élections de 2008) – 2013

Qu'en est-il dans l'échantillon de nos maires ?

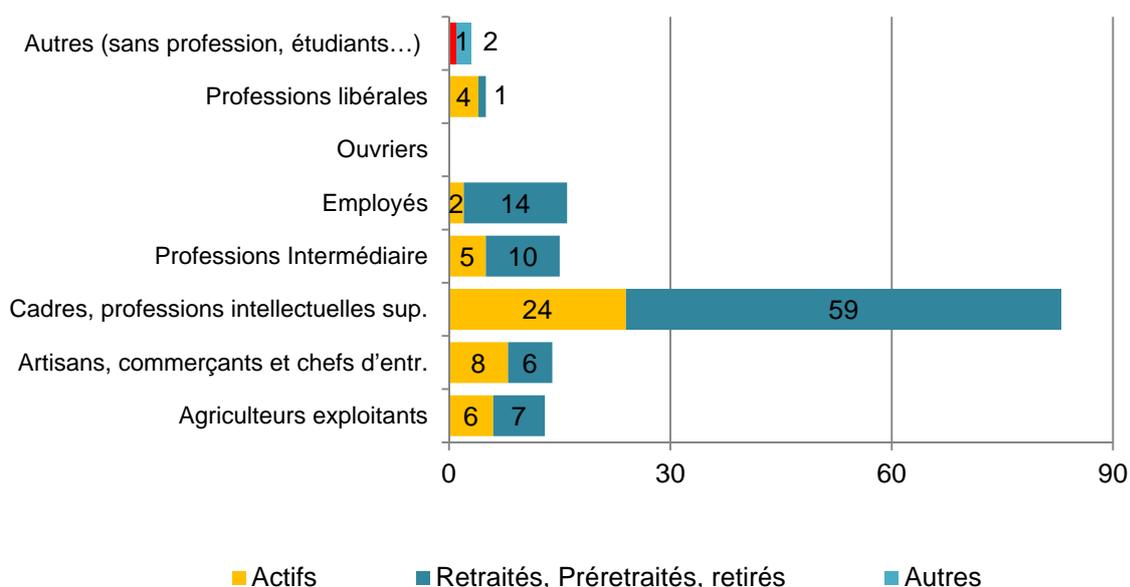
Les questions posées et les catégorisations n'étant pas exactement les mêmes entre les données issues du Répertoire national des élus (RNE) et celles de notre enquête, la mise en regard des résultats doit être réalisée avec prudence. Ainsi, dans notre enquête par questionnaire, la part des retraités est très largement supérieure à celle observée dans le RNE. 66,5 % sont des retraités pour 27 % à l'échelle des départements de l'Ouest francilien si l'on prend la base RNE. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet important écart :

- le moment de l'enquête (mars 2013, soit 5 ans après la prise de fonction des maires étudiés dans le RNE). Il est probable que plusieurs maires, entre le début de leur mandat (2008) et la fin de celui-ci, soient devenus des retraités. Or, le RNE se base sur les informations fournies au moment des élections municipales, en l'occurrence en 2008.
- la catégorie retraités que nous avons construite est plus englobante puisqu'elle prend en compte les préretraités et les retirés.

La nette surreprésentation des retraités tend, du coup, à minorer le poids de toutes les autres catégories socioprofessionnelles. Même les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 16,11% de l'ensemble des maires de notre échantillon. Dans la mesure où des données issues de notre questionnaire il est possible de distinguer les « actifs occupés » des « retraités » et de connaître leur CSP, nous avons dégagé pour ces deux grandes catégories, la part que représente chacune des CSP. Deux principaux enseignements apparaissent :

- les cadres et professions intellectuelles sont nettement majoritaires parmi les maires. Ils représentent 50 % des actifs et près de 60 % des maires « retraités, préretraités ou retirés » ;
- ce sont chez les artisans commerçants et chefs d'entreprise, les agriculteurs exploitants et les professions libérales que l'on trouve, en proportion, le plus de maires actifs.

Graphique 7 - Le statut professionnel des maires enquêtés (actifs/retraités)



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

Synthèse partie 1

L'analyse des propriétés sociales des 857 maires du périurbain francilien montre que, dans cet espace comme ailleurs, les maires ne sont pas le fidèle reflet de la composition sociologique de la population de ces territoires. Par contre, si l'on prend le seul périurbain de l'Ouest francilien, la part croissante dans la population des catégories sociales les plus aisées et des retraités se retrouve dans le profil majoritaire des maires.

Depuis une trentaine d'années, le périurbain francilien change, il est marqué par de profondes recompositions institutionnelles et sociales sous l'effet de l'arrivée de nouvelles populations. Ceci a conduit à un déclin du nombre d'agriculteurs²⁸ et de leur participation aux institutions politiques locales. Un déclin qu'il ne faudrait toutefois pas surestimer notamment à l'échelle du pouvoir communal. Par rapport au poids du groupe des agriculteurs dans la population locale, on peut même dire qu'ils sont surreprésentés à la tête des municipalités du périurbain francilien. En effet, les agriculteurs représentent encore 12 % des maires du périurbain. Ils tiennent toutefois le pouvoir essentiellement dans des petites communes (moins de 500 habitants) ce qui, probablement, limite leurs capacités d'influence sur les acteurs politiques départementaux ou régionaux.

En Île-de-France, où la Région a fait du maintien des espaces agricoles un enjeu d'action publique, c'est un constat particulièrement important et qui mériterait d'être analysé plus finement. Il conviendrait notamment de saisir, à partir d'études micro-locales en quoi ce pouvoir des agriculteurs contribue ou non à la conservation dans le périurbain des espaces agricoles. Ou, si la prise en main du pouvoir municipal par des populations représentants d'autres catégories sociales ne conduit pas à privilégier des modèles de gestion locale moins accordés avec le souci de préservation des espaces agricoles.

D'autres groupes sociaux sont au contraire quasi-inexistants à la tête des municipalités. C'est le cas des ouvriers qui ne sont qu'une poignée de maires alors même que, en Île-de-France, le périurbain est l'espace où ils sont en plus grand nombre (ils représentent 12 % de la population du périurbain)²⁹. Là encore, seule une étude empirique, permettrait d'interpréter ce résultat. À titre d'hypothèse, on peut y voir comme le note Julian Mischi à propos de la présence, ou plus exactement l'absence des classes populaires au niveau du pouvoir municipal dans les communes rurales, une conséquence de la professionnalisation du métier politique. Celle-ci « tend à mettre à distance les catégories populaires de la scène municipale au profit des nouveaux venus d'origine urbaine et des membres de la petite bourgeoisie³⁰. » La part majoritaire des cadres supérieurs et moyens parmi les maires du périurbain tendrait à corroborer cette hypothèse.

Un autre enseignement important se dégage, c'est la place prise par les retraités dont la plus grande disponibilité de temps facilite l'investissement dans la sphère politique municipale et les arènes intercommunales. Leur poids parmi les maires a doublé en 20 ans dépassant désormais très largement les 30 %. En lien avec la place croissante des maires retraités, on constate que l'âge d'or des édiles communaux se situe entre 60-65 ans. Sur les 857 maires du périurbain, seuls 10 ont moins de 40 ans. L'accès au poste de maire se fait donc tardivement. Les maires ont, en moyenne, 52 ans lorsqu'ils endossent pour la première fois ce rôle.

Enfin, soulignons que la fonction de maire en territoire périurbain demeure tenue par les hommes. La région Île-de-France se distingue néanmoins par une féminisation sensiblement supérieure à ce qui est observé à l'échelle nationale. Il y a un peu plus de 19 % de maires femmes alors qu'elles sont à peine 14 % à l'échelle nationale. Les femmes maires sont plus jeunes que les hommes. Elles sont essentiellement présentes dans les petites communes (moins de 500 habitants). En effet, plus la taille de la commune augmente, et le prestige qui l'accompagne, plus la domination masculine est forte.

²⁸ En France, la part des agriculteurs chez les maires est passée de 37 % à 15,6 % entre 1950 et 2008.

²⁹ À l'échelle nationale, le groupe ouvrier représente 20 % de la population active.

³⁰ Mischi (J.), « Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation », *Métropolitiques*, septembre 2013.

Ces profils sociaux des maires mettent en évidence que la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance, l'âge et le genre jouent, dans les territoires périurbains comme ailleurs, un important rôle de filtre à l'accès à la fonction de premier magistrat. En étudiant les propriétés sociales des maires de notre échantillon, nous verrons si d'autres ressources (comme l'ancrage territorial, les diplômes) influent sur l'accès au pouvoir mayoral.

Partie 2 - Enquête auprès des maires du périurbain de l'Ouest francilien

Cette seconde partie est centrée sur les 178 maires du périurbain de l'Ouest francilien ayant répondu à notre questionnaire. Ici, il ne s'agit pas simplement de dresser leur portrait sur la base de données relatives à leurs caractéristiques sociales (âge, genre, catégorie socioprofessionnelle d'appartenance) mais d'aller plus loin dans la connaissance de ce personnel politique local en recueillant des informations portant sur :

- leur hérédité politique (exercice d'un mandat par leurs parents ou parentèle)
- leur ancrage territorial (origine géographique, durée de résidence)
- leur trajectoire politique (militantisme associatif, syndical et politique)
- leur investissement dans les structures intercommunales
- leurs pratiques de cumul ou non de mandats.

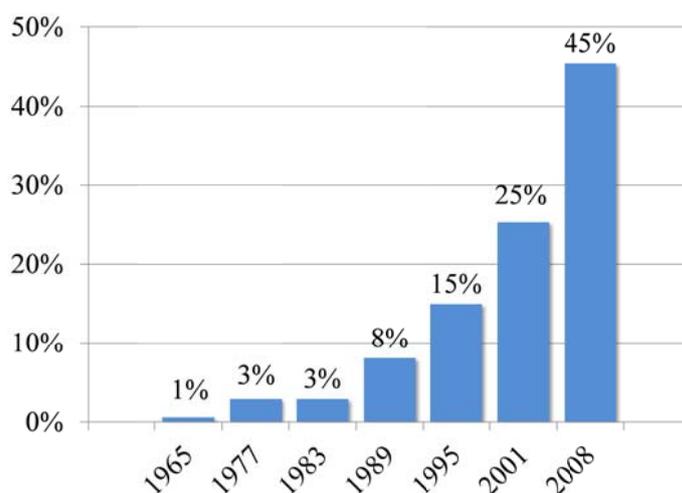
Toutes ces informations déclaratives permettent une meilleure connaissance du profil social des maires, de leur trajectoire politique et de la manière dont ils deviennent éligibles et candidats au poste de maire. Cette source biographique est complétée par des données issues de nos entretiens « en face à face » avec une vingtaine de maires.

2.1 De nombreux nouveaux entrants dans la fonction

Les maires de notre échantillon sont en très grand nombre des nouveaux entrants. 45 % d'entre eux ont endossé pour la première fois la fonction de maire en 2008 (79 maires sur les 174 ayant répondu à cette question). Ils sont 15 % à assumer la fonction de maire depuis plus de 19 ans.

Par comparaison aux maires urbains, cette longévité électorale apparaît faible. Ainsi, dans une enquête conduite en 2006 auprès de maires de communes de plus de 5 000 habitants, Christophe Premat et Julien Dewoghélaère³¹ mettent en évidence que 46,7 % ont moins de dix années de mandat. Parmi nos maires, 70 % ont moins de douze années de mandat.

Graphique 8 - Année du premier mandat de maire



Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

³¹ Premat (Ch.), Dewoghélaère (J.), « Le profil des maires urbains en 2006 », *Sens public*, 25 mars 2008, URL : http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=534

Le renouvellement à la tête des communes périurbaines de l'Ouest francilien est donc important sans que nous puissions déterminer quelles en sont les raisons : défaites électorales, conflits internes à la majorité municipale, décès en cours de mandat ou encore refus des maires de se représenter. Cette dernière hypothèse est portée par les associations départementales des maires. Leurs représentants insistent sur les coûts psychologiques de la fonction et le découragement des maires, particulièrement ceux des petites communes dont ils regrettent la faible visibilité dans l'espace public. Débordés par les charges et les responsabilités pesant sur eux, pressés par les exigeantes revendications de leurs administrés et n'ayant pas les moyens de disposer d'une équipe les assistant dans leur travail quotidien, les maires « jetteraient l'éponge ». Cette interprétation est sans doute en grande partie fondée et ces associations jouent pleinement leur rôle en se faisant les porte-voix d'un désarroi des maires des petites communes rurales et périurbaines. Mais, parmi la vingtaine de maires que nous avons rencontrée, c'est plutôt l'enthousiasme, l'envie de se représenter et la passion qui dominaient leurs discours à l'instar de cette maire dont c'était le premier mandat.

« Je peux vous dire que c'est une expérience extraordinaire, franchement. Et, je n'ai pas envie de m'arrêter. J'aime cette fonction, beaucoup. Cela fait 6 ans que je n'ai pas pris une journée de vacances. Je préfère être là, dans mon village. Vous avez l'impression que dès que vous quittez le territoire, on vous téléphone pour dire, il se passe ceci, il se passe cela. Je préfère être là, je préfère être là dans la campagne. Tout le monde sait que si je ne suis pas là, à mon bureau, à 9h00, c'est qu'il y a un problème. » (Maire d'une commune d'un plus de 1 100 habitants, le 22.01.2014)

Ce discours était peut-être une façade, une façon de donner le change au sociologue. Qu'importe, une chose est sûre tous les maires rencontrés se sont représentés ... pas toujours avec succès il est vrai.

Si la part des nouveaux entrants dans la fonction de maire est importante, ils ne sont pas tous pour autant des profanes du jeu politique municipal. Ils connaissent son mode de fonctionnement, les règles du jeu qui prévalent. Trois quarts des maires, avant d'endosser ce rôle, ont été élus au conseil municipal. Les trajectoires politiques de ces deux maires illustrent bien ce parcours d'étapes pour accéder au poste de maire.

« Le cheminement, *explique ce maire d'une commune de trois cents habitants*, il est très simple. On est parent, on devient représentant de parents d'élèves. On s'intègre un peu dans le milieu associatif. Et puis, je pense que quelque part, on doit avoir des gènes qui prédisposent ; on devient leader, meneur. Et comme vous êtes actif, on vous incite à venir au conseil municipal. Ce que j'ai fait en 1983. Et puis, comme vous continuez à développer la même énergie. Eh bien, lorsque votre prédécesseur, très raisonnablement dit qu'il arrête, on vous fait comprendre que cela serait bien que ... Et donc voilà comment je suis devenu maire depuis 1989 après un mandat de conseiller municipal. » (Maire d'une commune de 300 habitants, le 13.12.2013)

« Je me suis occupé du collège de F. en tant que président de la fédération de parents d'élèves et puis il y a un jour où il y a des gens qui m'ont dit « Patrick c'est ton village et est-ce que tu as envie de t'investir ? Et j'ai dit oui ». J'ai été en 2001 maire-adjoint en charge de la culture, des associations, du sport, etc. Vous savez dans un petit village comme le nôtre le nouveau venu à toutes les responsabilités de terrain parce que ce sont les plus délicates et ceux qui ont l'expérience se disent « oh là là ! ». Il vaut mieux être dans le bureau et gérer les affaires que d'être en face à face à gérer le contact humain. Et je ne regrette pas, parce que c'est le meilleur moyen pour ressentir ce qu'est un village. Ensuite le maire qui m'avait approché, avec toute sa sympathie, m'a dit *mon pépère tu vas prendre la suite parce que c'est comme ça et j'ai dit oui.* » (Maire d'une commune de 3 000 habitants, le 02.02.2014)

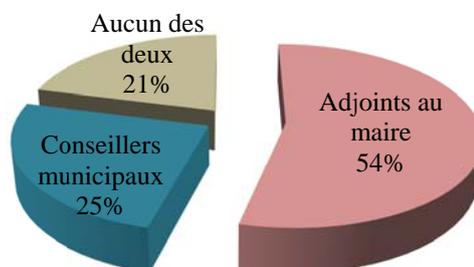
Conseiller municipal ou adjoint au maire, puis maire : il s'agit là d'un cursus classique pour les maires de France, d'une sorte de passage initiatique pour ceux qui souhaitent endosser le rôle de premier magistrat d'une commune. Comme l'écrit Christian le Bart, « quelle que soit la richesse des expériences sociales antérieures, tout se passe comme si l'autonomie du champ politique obligeait à une première immersion dans le milieu municipal avant que soit possible la fonction de maire³². »

³² Le Bart (Ch.), *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Septentrion, Lille, 2003.

Parmi nos maires :

- 54 % ont été adjoints au maire,
- 25 % ont été conseillers municipaux.

Graphique 9 - Le mandat municipal exercé par les maires avant de devenir maire



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

Cette phase d'apprentissage d'un rôle et des règles du jeu politique municipal explique que l'accès même au mandat de maire soit tardif. Sur 174 répondants à cette question, 40 d'entre eux (soit 23%) ont été élus entre 55 et 59 ans³³. Seuls 17 maires ont été élus avant leurs 40 ans. En moyenne, les maires de notre échantillon ont 52 ans lorsqu'ils accèdent pour la première fois à cette fonction.

On remarquera néanmoins que près de 21 % d'entre eux ont accédé au poste de premier magistrat de leur commune sans jamais avoir exercé de responsabilités au sein de l'exécutif municipal. C'est le cas de cette maire, récente retraitée, qui retrace en quelques mots sa trajectoire politique.

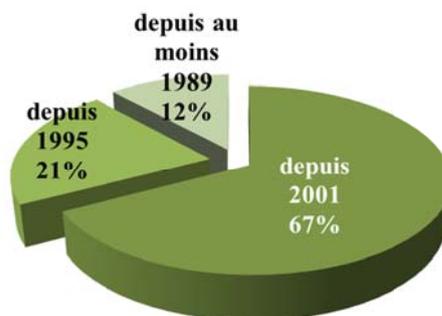
« À l'origine, je me suis mise à la retraite. Je sortais de Cap Gemini où j'étais cadre depuis des années (...) Quand je suis arrivée dans le milieu associatif, j'ai pris la tête d'une association. J'étais la présidente, c'était l'association « fête et loisirs », j'avais trouvé pas mal de choses à faire. Et puis quand l'ancien maire, avec lequel je m'entendais très bien, est parti. Je me suis dit, c'est une ouverture, après tout je me lance dans l'aventure et on verra. (...). Ce n'est pas le maire qui est venu me chercher. Mais moi qui lui ait dit que cela m'intéressait, que c'était quelque chose qui me passionnait. Et puis, j'ai deux anciens élus qui étaient sur ma liste qui avaient déjà fait plusieurs mandats. Et donc on s'est lancé dans l'aventure. Comme je connaissais quand même beaucoup de monde dans la commune. Je n'ai pas eu de souci à faire une liste. Donc, là, cela fait 6 ans que je suis passionnée par ce qui se passe dans une commune. Et il se passe énormément de choses parce que c'est vrai que, dans nos petites communes, on ne se rend pas compte mais on est au fait de tout ce qui peut se passer dans la commune. J'ai l'impression des fois de connaître la vie de chacun. C'est assez curieux mais c'est passionnant. » (Maire d'une commune d'un peu plus de 1 100 habitants, le 22.01.2014)

21 %, c'est une proportion importante de néophytes, bien plus importante qu'en milieu urbain où la pratique selon laquelle le titulaire du poste de maire en a fait l'apprentissage en exerçant une fonction au sein du conseil municipal, en particulier celle d'adjoint au maire, est beaucoup plus forte.

³³ La médiane est de 52 ans tout comme la moyenne. Ces calculs sont établis à partir de l'âge au premier mandat de maire et non des classes d'âges qui donnent des résultats plus approximatifs.

Parmi les maires qui ont été des conseillers municipaux et/ou des adjoints au maire, ils sont 67 % à avoir 13 ans d'expérience politique municipale et 33 % plus.

Graphique 10 - L'ancienneté politique des maires ayant été, au préalable, conseiller municipal ou adjoint au maire



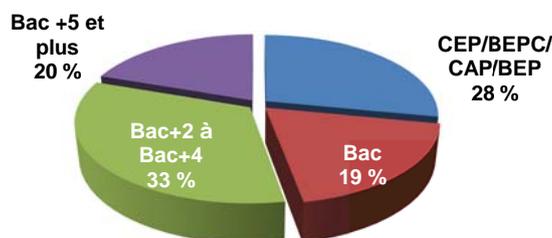
Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

2.2 Des maires bien dotés en capital scolaire, en revanche peu sont des héritiers en politique

Une forte proportion des maires de notre territoire d'étude appartient aux catégories dites supérieures de l'espace social. Ils occupent majoritairement des postes de cadres ou rattachés à des professions intellectuelles supérieures. Il n'est donc pas étonnant que 53 % d'entre eux aient un niveau d'études supérieur à Bac + 2 et même 20 % un niveau Bac+5 et plus.

Logiquement, au regard de l'élévation globale du niveau de diplôme au cours des 40 dernières années, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est plus important encore chez les maires actifs : 66 % ont un diplôme supérieur à Bac +2 contre 46 % pour les maires retraités.

Graphique 11 - Le niveau de diplômes des maires



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?*, mars 2013.

Le croisement des données relatives à la situation socioprofessionnelle des maires et à leur niveau de diplôme montre que ce sont les employés qui ont les titres scolaires les moins élevés : 75 % (soit 12 des 16 maires) ont un niveau CAP/BEP/BEPC. Suivent les professions intermédiaires et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise dont 33 % sont titulaires d'un CAP/BEP/BEPC. Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, ils sont à peine 15 % à ne pas dépasser ce niveau de diplôme.

Peu d'héritiers sauf chez les maires agriculteurs

Seuls 31 maires (sur 162 répondants) ont déclaré avoir des parents exerçant ou ayant exercé un ou des mandats politiques ; soit 18 % au total dont 5 % dans la même commune et 13 % ailleurs. Ce sont parmi les agriculteurs que l'on compte le plus grand nombre de maires - 9 sur les 17 (53 %) - dont l'un des parents avait (ou a) assumé une charge électorale. Suivent ensuite les maires appartenant à la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » dont 17 sur 91 (18 %) comptent un héritage électif. Les mandats exercés par les parents sont essentiellement ceux de maire, adjoint au maire ou conseiller municipal et, pour deux d'entre eux, conseiller régional³⁴.

La charge électorale de maire ne se transmet donc pas dans ces communes périurbaines. Elle n'est que rarement liée à un héritage politique. En revanche, l'entrée en politique peut être déterminée par des influences ou une acculturation familiale, c'est un aspect qui ressort de nos entretiens (notre questionnaire ne nous renseignant pas sur ce point). L'entourage familial joue parfois le rôle de déclencheur conduisant un simple bénévole associatif, longtemps « consommateur de village » passif, comme se qualifie ce maire, à s'engager dans la vie politique locale :

« Comment ça m'est venu d'être élu ? Je pense que c'est mon beau-père qui m'a embarqué là-dedans. Parce que mon beau-père était élu. Ma seconde femme est d'O. et son père était conseiller municipal, ici, à O. Je pense que c'est lui qui a dû susciter le fait que ça m'intéresse. Parce que je vous jure que avant j'étais le consommateur de village comme il y en a des milliers. On rentre, on dort, on habite là mais ça s'arrête là. On utilise les services et l'école mais c'est tout. J'avais bien le sens de la vie associative mais pas de la vie de la commune : zéro ! Moi, il fallait que les poubelles passent à l'heure, le bon jour, que les trottoirs soient propres, mais je ne me disais pas « tiens si tu t'y mettais, un peu comme on s'occupe de foot ! » (...) il (le beau-père) m'a un peu incité à aller regarder ce qui se passait du côté de la gestion d'une commune. Et donc je me suis présenté une première fois, pour voir, mais alors toujours un peu en survol. Genre, si je ne suis pas élu ce n'est pas dramatique ! (...) C'était en 1995. Bon j'ai été battu et je suis retourné à mon boulot. En plus, je ne me rendais pas compte que bien faire le rôle d'élu plus une activité professionnelle comme je l'avais à l'époque, ce n'est pas compatible. Je n'aurais pu être que conseiller municipal potiche comme il y en a trop ; ce sont des conseillers qui viennent au conseil municipal pour lever ou ne pas lever le bras, mais qui ne participent à aucune discussion ni aucune activité. Après j'ai décidé d'être élu et donc j'ai remis ça en 2001 et j'ai été élu conseiller municipal » (Maire d'une commune de 2 400 habitants, le 26.01.2014)

2.3 L'ancrage territorial des maires

« Habiter de longue date dans la commune », « être un enfant du pays », « pouvoir se revendiquer d'un héritage politique familial, d'une lignée » font traditionnellement partie des attributs indispensables des candidats au poste de maire. Ses propriétés personnelles participent à construire l'ancrage territorial d'un prétendant à une charge politique locale, à accréditer son enracinement dans un territoire d'élection et son éligibilité³⁵. Cette question de l'appartenance d'un candidat à un territoire est déterminante dès lors que l'élection, comme c'est le cas pour les municipales, est organisée par référence à un territoire. Elle renvoie au lien qui doit unir le représentant à la collectivité des représentés, à l'idée d'une commune appartenance aussi fictive soit-elle.

On peut néanmoins s'interroger, comme l'écrit Christian Le Bart, sur « la ténacité d'une culture politique de la proximité qui s'arc-boute sur une conception très exigeante de l'enracinement territorial, alors qu'objectivement cet enracinement a perdu l'essentiel de sa signification ». Pourtant, il est fréquent que lors des élections municipales, l'ancrage territorial soit encore une ressource que les prétendants au poste de maire mobilisent pour asseoir leur légitimité. À l'inverse, l'absence d'ancrage territorial d'un candidat est un argument qui est utilisé par ses

³⁴ Voir le tableau 2 en annexe 3.

³⁵ L'ethnologue Marc Abélès a bien décrit, dans son étude conduite dans l'Yonne, le mode de fabrication de l'éligibilité (la capacité à participer à la compétition électorale) dans lequel l'ancrage territorial, l'hérédité électorale et les réseaux locaux jouent un rôle déterminant, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

adversaires pour lui donner l'image d'un étranger, d'un déraciné ou pour l'assimiler à un parachuté ; cette figure négative qui viendrait rompre l'ordre politique local³⁶.

Qu'en est-il dans nos communes périurbaines de l'Ouest francilien ? L'ancrage territorial est-il un attribut déterminant pour l'accès à la fonction de maire ? La transformation des cadres sociaux de ces communes, par l'arrivée massive il y a une trentaine d'années de nouvelles populations, ne s'est-elle pas accompagnée d'un changement dans les ressources valorisées ? Pour répondre à ces questions nous avons cherché à saisir le degré d'ancrage territorial des maires de notre échantillon en construisant un indicateur reposant sur 4 variables : l'origine géographique des maires, celle de leurs ascendants naturels, de leur parentèle et leur durée de résidence dans la commune.

Ancrage territorial : construction de l'indicateur

Durée de résidence dans la commune d'élection

Depuis toujours	2 points
Plus de 15 ans	1 point
Entre 11 et 15 ans	0 point
Entre 6 et 10 ans	0 point

Lieu d'origine des élus

Natif de la commune d'élection	2 points
Natif du département d'élection	1 point
Natif de la région	0 point
Natif d'une autre région	0 point

Commune d'origine des parents

Parents natifs de la commune d'élection	1 point
Parents non natifs de la commune d'élection	0 point

Commune d'origine des beaux-parents

Beaux-parents natifs de la commune d'élection	1 point
Beaux-parents non natifs de la commune d'élection	0 point

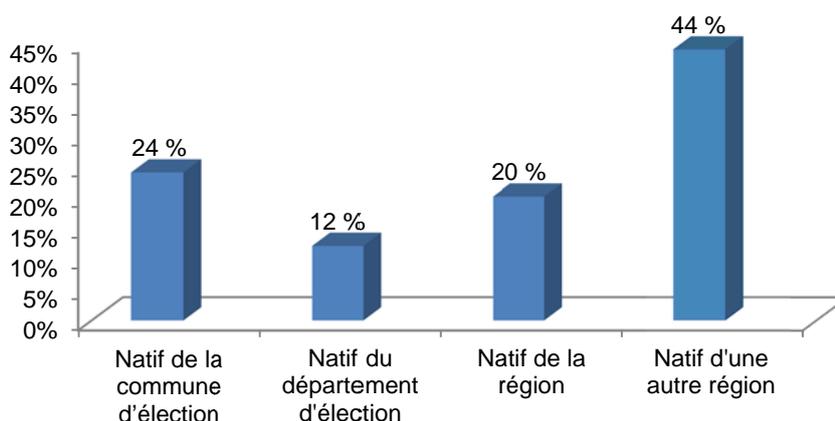
Au-delà d'un total de 3 points, nous avons considéré que l'on pouvait parler d'ancrage territorial fort, en-deçà d'un ancrage territorial faible. Aucun point n'est attribué lorsque le maire n'a pas répondu à la question. Plus de poids a été donné aux questions concernant personnellement le répondant (lieu d'origine, durée de résidence dans la commune d'élection) qu'à celles relatives à la commune d'origine des parents et des beaux-parents. Pour chacune des 4 questions, voici les principaux résultats qui se dégagent.

▪ **1/3 des maires sont des « locaux »**

- Au sein de notre échantillon (n=178), un quart des maires sont natifs de leur commune d'élection et 12 % de leur département d'élection. Au total, 36 % des maires peuvent être qualifiés de « locaux ».
- 20 % sont natifs de la région et 44 % d'une autre région que l'Île-de-France.

³⁶ Dolez (B.), Hastings (M.), dir., *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Graphique 12 - L'origine géographique des maires

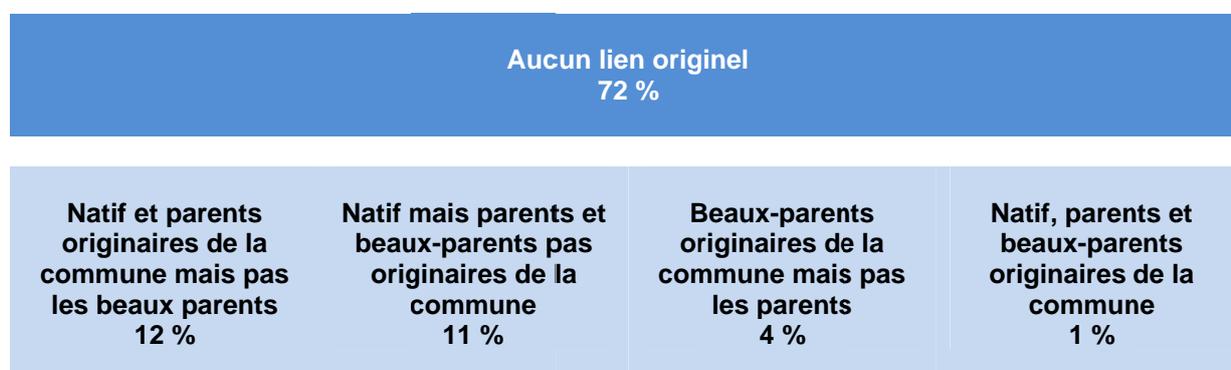


Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* – mars 2013

▪ L'ancrage familial n'est pas une variable déterminante dans la construction de l'éligibilité à la charge de maire

14 % des maires ont des parents natifs de leur commune d'élection. Les maires ayant des beaux-parents natifs de la commune d'élection sont également très peu nombreux (9 sur les 170 répondants), soit 5 %. Au total, ils sont 19 % ayant des ascendants naturels ou des alliés originaires de leur commune d'élection. Seul, un maire cumule les deux. Par comparaison à l'importance, aujourd'hui encore, de l'ancrage familial chez les maires des communes rurales, celui de nos maires peut être qualifié de « faible ». Il ne constitue une potentielle ressource politique dans la fabrique d'un statut d'éligible au poste de maire que pour une minorité. Elle est composée, pour plus de la moitié (10 sur 19), d'agriculteurs exploitants.

Graphique 13 - Lien originel des maires avec leur commune d'élection



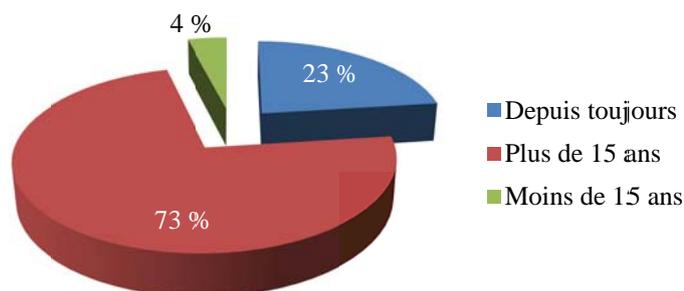
Non réponses : 2 (variable sur les parents) et 8 (variable sur les beaux-parents)

Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

Si l'on croise les trois indicateurs relatifs au lien originel d'un maire - personnel ou matrimonial - avec sa commune d'élection, il apparaît que la proportion d'élus sans lien préalable à leur commune est de 72 %, soit 128 maires sur 178. On peut donc dire que les maires de notre échantillon sont majoritairement des individus ayant une extériorité géographique initiale à leur territoire d'élection. La proportion est inversée avec ce qui a pu être observé dans une enquête conduite en 2006 auprès de maires ruraux par Thierry Marmont : 73 % des maires y avaient un lien préalable avec leur commune d'élection³⁷. Sur ce point, le profil de nos maires périurbains diffère donc sensiblement de celui des maires ruraux.

³⁷ Marmont (Th.), art.cit, 2010, p.118.

Graphique 14 - L'ancienneté résidentielle dans la commune



Non réponses : 2. Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

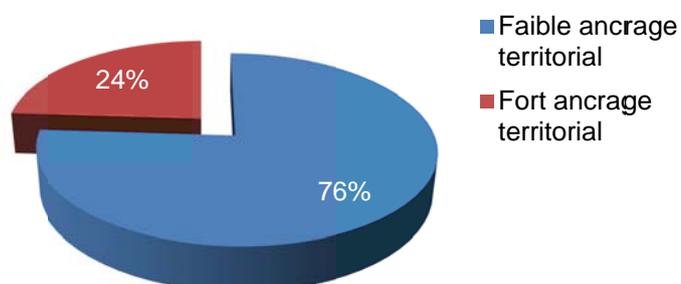
Rappelons que, parmi les conditions obligatoires que doit remplir un candidat au poste de maire, il y a celle de résider, d'une façon ou d'une autre, sur son territoire d'élection. Cette exigence posée par le législateur porte en elle la marque d'un imaginaire politique républicain où l'enracinement territorial de l'élu est un impératif car nécessaire au lien unissant le représentant à ses représentés. Au-delà du respect de cette obligation légale, tout candidat se doit d'apporter les preuves de son attachement à une commune ; l'ancienneté résidentielle en est une. C'est d'ailleurs une caractéristique largement partagée par les maires de notre panel : ils sont 96 % à vivre depuis plus de 15 ans dans leur commune.

Pour les non « locaux », l'ancienneté résidentielle permet d'attester auprès de la société locale une fidélité à la commune. Elle constitue un gage, non de l'enracinement mais, à tout le moins, de l'attachement affectif d'un individu au territoire communal. Elle permet de retourner le stigmate d'étranger au village qui peut lui être accolé. Bref, l'ancienneté résidentielle fait office de brevet de localisme à partir duquel un candidat peut légitimement faire reconnaître qu'il est de ce territoire.

Un faible ancrage territorial

La combinatoire des quatre variables précédentes permet de construire un indicateur d'ancrage territorial et de répondre à notre question initiale : l'ancrage territorial est-il un attribut déterminant pour l'accès à la fonction de maire ? La réponse est clairement non. 76 % des maires interrogés disposent d'un faible ancrage territorial en dépit de leur forte ancienneté résidentielle. Il faut noter que ce sont les maires les plus ancrés territorialement qui sont les plus nombreux à bénéficier d'un héritage politique ; il s'agit essentiellement d'agriculteurs.

Graphique 15 - L'indicateur d'ancrage territorial des maires



Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

L'absence de données diachroniques empêche d'affirmer que ce faible ancrage territorial constitue un changement par rapport à la figure des maires jusqu'alors dominante dans ces

communes. Néanmoins, ce constat tend à corroborer les analyses de Sébastien Vignon à propos des dynamiques à l'œuvre dans d'autres communes périurbaines. Selon lui, « le modèle du maire sédentaire, ayant ses racines familiales dans la commune où il travaille, où il y vit, incarné principalement par la figure du maire agriculteur, est en perte de vitesse dans les communes les plus marquées par les processus de périurbanisation. »

Les candidats mettraient en avant d'autres ressources pour conquérir les municipalités : l'affichage d'une compétence et de qualités gestionnaires et surtout une visibilité sociale acquise au travers d'une implication dans la vie associative communale. Or, on va le voir, c'est bien à partir de cet investissement dans la vie communale que la majorité de nos maires se construit un statut d'éligible.

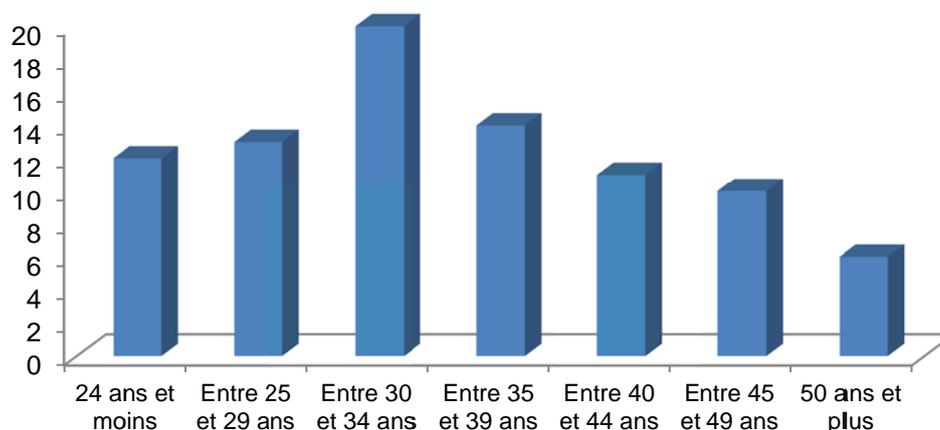
Mais qu'on ne s'y trompe pas, même si l'éligibilité des maires n'est pas totalement indexée à leur ancrage local, ils n'en cherchent pas moins à montrer, dans « leurs stratégies de présentation de soi³⁸ », qu'ils sont de ce territoire. De manière significative, les maires que nous avons interrogés revendiquent systématiquement, dans les entretiens, la force du lien qu'ils entretiennent avec « leur » commune en raison de leur histoire familiale, de leur héritage politique, de leur enfance passée dans la commune ou de leur ancienneté résidentielle dans celle-ci présentée comme un choix de vie, un choix d'appartenance à un territoire. Les quelques éléments biographiques confiés par ce maire en sont un bon exemple.

« Je viens de pas très loin. Je suis né à Paris mais j'ai très vite habité à Neauphle-le-Vieux (commune située à une dizaine de kilomètres). Mon grand-père habitait à Neauphle-le-Vieux déjà et mes parents ont habité Neauphle-Le-Vieux. J'ai quitté le coin à 22 ans et j'ai travaillé toute ma carrière chez EADS, Airbus maintenant. J'ai travaillé à Suresnes au centre de recherche, puis au Mureaux dans la direction informatique chez Astrium exactement, dans l'aérospatiale. En fait je viens de l'industrie. Donc j'étais plongé dans les ordinateurs, dans les fusées, dans mon boulot quoi. (...) Je suis arrivé à O. en 76. Entre temps, j'ai habité Neauphle-le-Vieux, je me suis marié, puis j'ai habité Plaisir, j'ai divorcé et je me suis remarié et je suis venu habiter O. J'ai déménagé dans O., mais depuis 1976, je n'ai pas quitté cette commune. » (Maire d'une commune de 2 400 habitants, le 26.01.2014)

2.4 L'investissement dans la vie associative communale : une ressource déterminante

Commençons par mesurer l'engagement (passé et présent) des maires dans les structures associatives de leur commune. 56 % sont ou ont été membres d'une association communale (93 sur 165 répondants). L'adhésion à une association communale se fait, pour le plus grand nombre avant 45 ans ; seuls 16 (sur 86 répondants) étaient plus âgés au moment de leur adhésion.

Graphique 16 - Âge de l'adhésion des maires à une structure associative communale

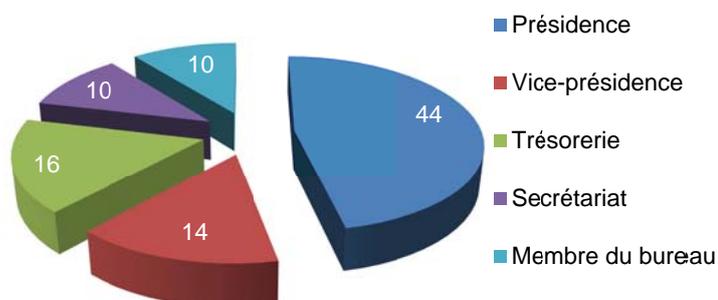


Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

³⁸ Goffman (E.), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. de Minuit, 1975.

En majorité, les maires ne se contentent pas du statut d'adhérent. 73 % (68 sur les 93 répondants) ont déclaré exercer ou avoir exercé une responsabilité dans une ou plusieurs associations communales³⁹. Lorsqu'un maire s'est engagé ou s'engage dans une association communale, il a tendance à s'y investir pleinement en y assumant des responsabilités et sur le long terme. Ajoutons que, depuis leur première adhésion à une association communale, 56 % des maires y participent de manière continue.

Graphique 17 - Les fonctions occupées par les maires au sein des structures associatives.



Non réponses : 13. Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

En croisant l'engagement dans une association communale et le degré d'ancrage territorial, on constate que les maires disposant d'un faible ancrage ne sont pas plus investis que les autres (tableau 3, annexe 1). Autrement dit, cette propriété ne leur est pas propre mais est partagée par des maires ayant aussi bien un fort qu'un faible degré d'ancrage territorial.

Si l'on met en perspective la trajectoire politique des maires, l'engagement associatif communal apparaît comme une étape de cette trajectoire, comme un pré-engagement politique même s'il n'est pas pensé comme tel. Il ne s'agit pas de surinterpréter l'implication associative en la considérant comme un moment dans une stratégie de conquête du pouvoir mais bien, comme une étape, dans une dynamique d'engagement qui conduit un individu à passer du statut de militant associatif à celui d'élus municipal. L'investissement à des postes de direction d'association (association sportive, club de jeunes, association de parents d'élèves, comité des fêtes, association de riverains opposés à un projet municipal), permet en effet à un individu, au fil du temps, d'apparaître comme un personnage incontournable de la vie communale. Il le conduit aussi à entrer en relation, tôt ou tard, avec la sphère municipale et ses élus (pour négocier des subventions, obtenir une mise à disposition d'un local etc.), à se faire connaître voire reconnaître par ces derniers. Cette reconnaissance du rôle joué par un leader associatif peut amener un maire, un conseiller municipal ou un groupe d'opposants au maire, à venir solliciter cette figure pour qu'elle fasse partie d'une liste aux élections municipales ou pour la pousser à en monter une. Le mode d'entrée en politique de cette maire illustre bien ce passage de la sphère associative municipale à la sphère politique, les passerelles reliant ces deux mondes.

« Je viens de la région toulousaine, puis j'ai vécu à Saint Quentin et je suis venue à R. par la suite. Cela fait une vingtaine d'années que j'y vis. De par mon activité associative ancienne et soutenue, l'ancien maire s'est naturellement tourné vers moi en 2001 lorsqu'il a fallu faire une liste, et au mandat d'après, elle m'a demandé de prendre la suite. J'étais alors adjointe et n'avais pas envisagé de devenir maire. Ce n'était donc pas une volonté délibérée mais ça m'a très vite passionné... c'est mon premier mandat de maire. » (Maire d'une commune de 1 500 habitants, 15.12.2013)

³⁹ Les maires peuvent cumuler, au fil du temps, les responsabilités au sein d'une même association ou avoir adhéré à plusieurs associations, d'où un chiffre global sur les responsabilités assumées par les maires supérieur au nombre de maires membres d'une association communale.

2.5 L'engagement militant - syndical et politique

L'engagement syndical

Si le fait de s'investir dans une association communale est une caractéristique partagée par une majorité de maires de notre échantillon, ce n'est pas le cas pour l'affiliation à une organisation syndicale ou professionnelle, et moins encore, à un parti politique. 31 % des maires interrogés déclarent être ou avoir été membres d'une organisation syndicale ou professionnelle. On peut parler d'une relative atonie militante.

En affinant l'analyse, il se dégage des différences sensibles entre les catégories socioprofessionnelles révélant le caractère marqué de l'investissement syndical. Autrement dit, l'investissement syndical est attaché au profil socioprofessionnel de certains maires : les agriculteurs-exploitants et les employés.

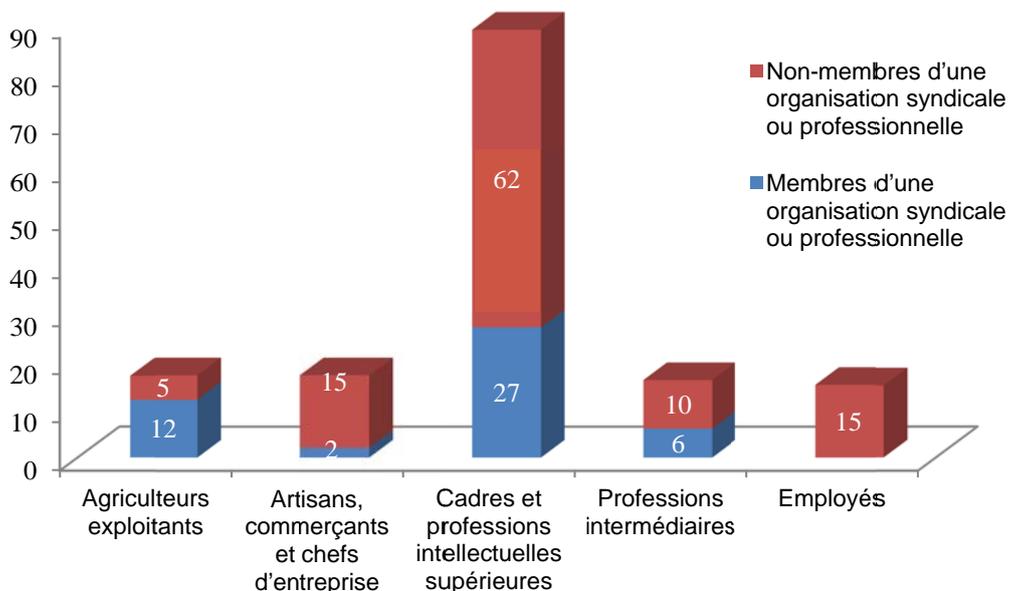
- La catégorie des agriculteurs-exploitants compte le plus grand nombre de maires engagés (ou qui l'ont été) dans une organisation syndicale ou professionnelle : 12 agriculteurs sur 17. C'est la seule où les maires sont majoritairement syndiqués ou plus exactement sont investis dans des structures professionnelles (70 %) dont l'objet est de défendre leur conception du métier d'agriculteur. Pour Anne Jadot, qui a consacré une étude aux chemins qui mènent les jeunes agriculteurs à la mairie, chez nombre d'entre eux, leur fort engagement dans la vie locale serait un prolongement de leur investissement syndical ou professionnel. Ceci sur fond d'une remise en cause du contrôle de la profession agricole sur les espaces ruraux. Ce dernier élément est déterminant. L'engagement des agriculteurs dans les assemblées municipales ne serait plus tant dicté par la tradition, par un héritage politique familial qu'il faudrait assumer, que par la nécessité d'être aussi présent dans les lieux du pouvoir local pour régler des conflits d'usage. « En effet, explique Anne Jadot, les agriculteurs se trouvent désormais au centre de conflits nés de la confrontation entre leurs activités productives et les nouvelles fonctions résidentielles ou de loisirs remplies aujourd'hui par l'espace rural. Qu'il s'agisse de contentieux liés aux nuisances sonores engendrées par des machines agricoles, à la pollution de l'eau, les actions en justice mettant en cause l'exercice même du métier d'agriculteur se sont multipliées (...) les conseils municipaux apparaissent alors comme un espace où l'on peut régler ou anticiper ces problèmes, en repérant notamment les informations en amont des conflits⁴⁰. » Être dans les conseils municipaux, c'est donc pour les agriculteurs un moyen de garantir les conditions d'exercice de leur métier, de défendre leurs intérêts professionnels dans des communes où les cadres sociaux, les pratiques et les attentes des habitants changent. Il est d'ailleurs remarquable que, dans plusieurs des communes étudiées, si le maire n'est pas un agriculteur, l'un des adjoints l'est et son rôle est central du fait de sa maîtrise - partielle ou totale - du foncier constructible ou non.
- Les maires appartenant à la catégorie des professions intermédiaires sont également proportionnellement nombreux à être syndiqués (6 sur 16). On peut faire l'hypothèse que l'engagement syndical renforce la légitimité sociale des individus ne disposant que d'un faible capital social (du fait de leur trajectoire scolaire et professionnelle) et les « autorise » plus facilement, par l'acquisition d'un savoir-faire à la prise de parole, au débat, à investir la scène municipale.
- À l'inverse, et sans surprise, les cadres supérieurs sont très peu nombreux à être engagés dans le militantisme syndical. Ceci corrobore les études montrant que plus le niveau de ressources sociales (niveau de diplôme, situation professionnelle) est élevé,

⁴⁰ Jadot (A.), « Du syndicat à la mairie. Quand les jeunes agriculteurs s'engagent », *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Barone (S.), Troupel (A.) dir., p.166.

moins il s'accompagne d'un investissement dans des organisations collectives (syndicats, associations, partis)⁴¹.

En définitive, il apparaît que la figure de *l'élu militant syndical*, hormis chez les maires agriculteurs ou appartenant à la catégorie des professions intermédiaires, est une figure isolée de notre panel.

Graphique 18 - Profil socioprofessionnel et engagement syndical des maires



Non réponses : 11. Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013.

L'affiliation à un parti politique

L'engagement politique est ici pris dans une acception restrictive puisqu'il est saisi au travers de la seule affiliation ou non à une structure partisane.

18 % des maires de notre échantillon se disent affiliés à un parti politique. Ces 18 % (31 maires) cumulent pour les trois quarts d'entre eux un autre mandat politique que celui de maire. Ce sont, parmi eux, que l'on trouve les rares conseillers généraux et conseillers régionaux de notre panel. Notons également que 46 % des maires sans étiquette cumulent un autre mandat (essentiellement celui de conseiller communautaire).

Cette faible affiliation partisane tendrait à rapprocher les maires périurbains des maires ruraux. Elle s'explique par le fait que les maires peuvent très bien se porter candidat aux municipales sans l'investiture d'un parti. Dès lors, les maires ou leurs challengers s'ils n'entendent pas faire carrière en politique, s'ils ne briguent pas d'autres mandats se tiennent volontairement à distance des structures partisanes. Sur ce point, le profil dominant des maires du périurbain se rapproche plus des maires ruraux que des maires urbains qui, eux, sont majoritairement affiliés à un parti politique. En attestent les résultats de l'enquête de Premat et Dewoghélaère sur les maires urbains des communes de plus de 5 000 habitants où seuls 20 % des maires interrogés se déclaraient sans étiquette⁴².

⁴¹ Mathiot (P.), Sawicki (F.), « Les membres des cabinets ministériels socialistes », *Revue française de science politique*, vol.49 (1), 1999, p.27.

⁴² Voir Premat, Dewoghélaère, 2007, p5.

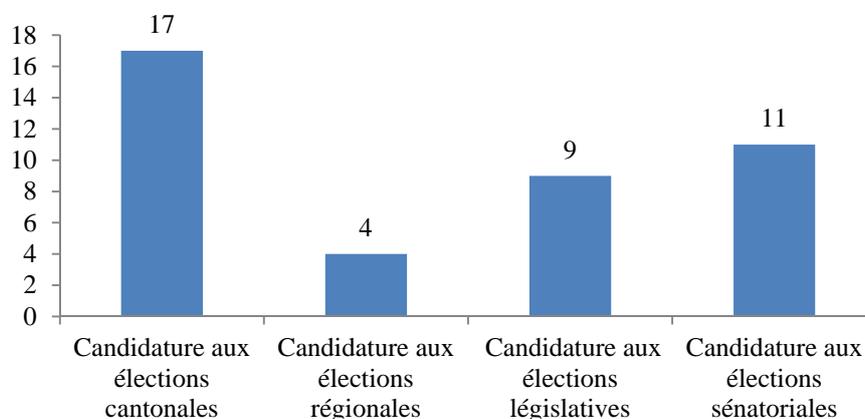
Les entretiens réalisés auprès des maires corroborent ce résultat. Ils affirment avec force leur absence d'appartenance à un parti politique et leur *apolitisme*⁴³ sur le mode « ici, on ne fait pas de politique ». Leur dévouement à la cause publique, leur désir de rendre service à la collectivité sans privilégier une couleur politique sont mis en avant pour se construire une image consensuelle. Ils reconnaissent pourtant volontiers qu'ils ont une sensibilité politique mais refusent de la revendiquer⁴⁴. Cet apolitisme est une manière, dans des communes où l'interconnaissance est forte en raison du petit nombre d'habitants, de se maintenir à distance des querelles et de se placer au-dessus des clivages politiques. Aussi proche - physiquement, socialement ou idéologiquement - soit un élu de ses habitants, « la distance s'impose toujours à (lui) sous la forme d'une indispensable extériorité (...), elle permet de maintenir l'équilibre des tensions entre les uns et les autres⁴⁵. »

2.6 - Le cumul des mandats

53 % des maires ont un autre mandat politique. Certes, il s'agit d'une proportion importante. Il convient néanmoins de préciser que le mandat de maire est essentiellement cumulé avec celui de conseiller communautaire (pour 77 % d'entre eux) dont « l'élection » se faisait jusqu'à il y a peu (mars 2014) sur le mode d'une désignation par les conseillers municipaux. Il n'y a qu'une minorité de maires qui cumule d'autres mandats que ceux de conseiller communautaire, de président ou vice-président d'une structure intercommunale.

Et ils ne sont que 18 % (30 sur 170 répondants) à s'être présentés à des élections cantonales, régionales, législatives ou sénatoriales. Parmi eux, plus de la moitié (56 %) l'ont fait dans le cadre d'élections cantonales ; le poste de conseiller général constituant traditionnellement une position stable et influente dans les systèmes politiques locaux (par la voie d'accès qu'elle offre aux préfets, aux chefs des services départementaux de l'État etc.).

Graphique 19 - Candidature des maires aux élections cantonales, régionales, législatives ou sénatoriales



Source : IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

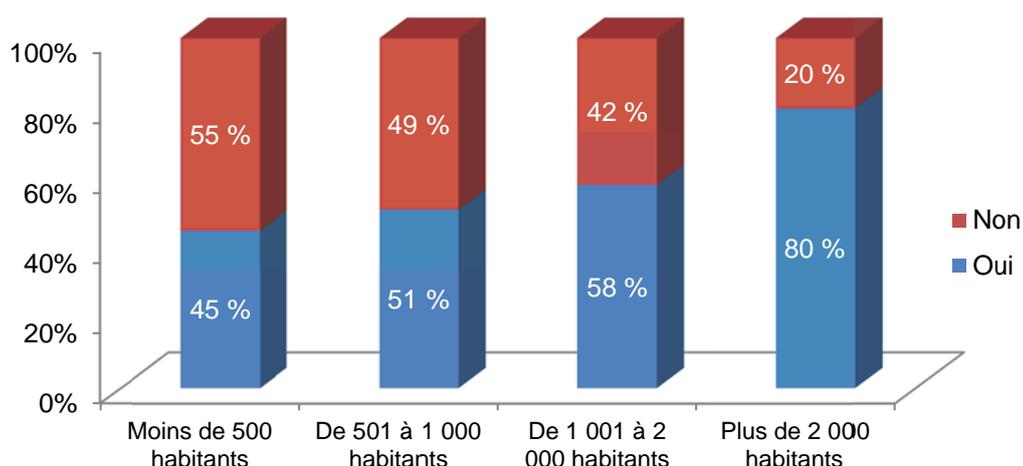
Autre point important, il apparaît que la pratique du cumul de mandats est différenciée selon la taille de la commune gérée et la longévité politique des maires. Ceux des communes de plus de 2 000 habitants sont plus enclins que leurs pairs des communes plus petites à cumuler d'autres mandats, comme si le prestige de la charge allait croissant avec la taille de la commune et qu'il « autorisait » les maires à solliciter l'investiture d'un parti. Ce sont bien en effet les partis qui, dans les élections (cantonales, régionales), sélectionnent le personnel politique local et lui apportent les ressources - humaines, techniques et financières - à son élection.

⁴³ Pour autant, cela n'exclut pas les profils d'élus atypiques qui jouent de « leurs quartiers de noblesse » militants pour compenser la relative faiblesse de leur capital social.

⁴⁴ Au téléphone, un maire périurbain s'est qualifié de *bénévole de la République*.

⁴⁵ Le Bart (Ch.), « Rhétoriques de parachutés », in Dolez (B.), Hastings (M.) dir., *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.95.

Graphique 20 - Taille des communes et cumul des mandats



Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

Parmi les maires élus avant 2001, 70 % exercent un autre mandat politique. Ce taux est sensiblement moins important chez les maires élus après 2001 ; il y a un différentiel de 22 points de pourcentage. Il semble que plus l'exercice d'une charge politique dure, plus les maires s'inscrivent dans une logique de carrière politique où le cumul devient un moyen d'assurer sa longévité politique et d'étendre ses capacités d'action en jouant sur plusieurs espaces politiques locaux.

2.7 L'investissement dans les structures intercommunales

Rappelons que, jusqu'aux élections de mars 2014, le mandat de conseiller communautaire dans une structure intercommunale reposait non sur une élection mais sur une « désignation » par les représentants communaux élus au second degré. Il y avait une sorte de double filtrage, de double sélection des candidats : celui du suffrage direct puis celui du suffrage indirect au sein du conseil municipal pour désigner les candidats à ces postes. D'où les critiques récurrentes sur la faible légitimité démocratique de ces structures caractérisées, pour reprendre la formule forte du politiste Fabien Desage, par une « confiscation démocratique » du pouvoir intercommunal par quelques élus d'élus⁴⁶.

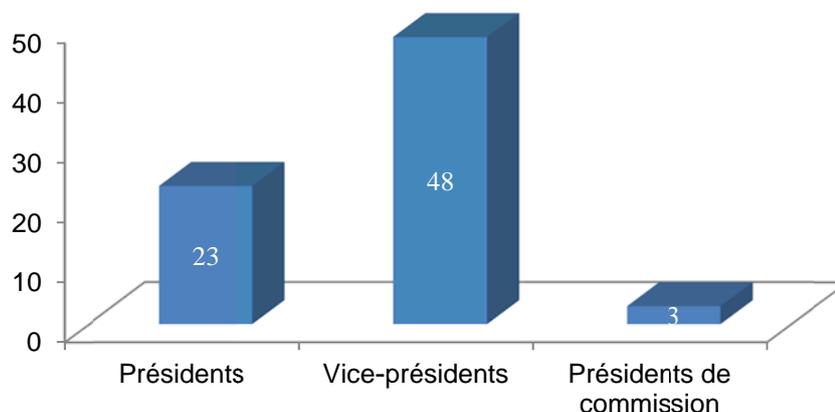
Depuis les dernières élections de mars 2014, les modalités de vote ont changé puisque désormais, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les électeurs votent le jour des élections municipales également pour les conseillers communautaires (loi électorale du 17 mai 2013). L'élection se fait par fléchage : le bulletin de vote comprenant deux listes, une pour les candidats au conseil municipal, une autre dérivée de la première pour les candidats aux sièges de conseillers communautaires. Certes, ce nouveau mode de désignation est plus direct et permet sans doute une plus grande publicisation de l'enjeu intercommunal en le liant aux élections municipales. Mais ce fléchage empêche les citoyens de choisir par eux-mêmes et séparément (deux bulletins de vote) leurs futurs conseillers communautaires, c'est un scrutin qui demeure dominé et contrôlé par les élus municipaux.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les modalités sont différentes. Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales. Dans ces communes, si la commune appartient à une structure intercommunale, le maire cumule donc deux mandats qu'il le veuille ou non (il peut néanmoins, une fois élu, démissionner de ce

⁴⁶ Desage (F.), *Le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964-2003)*, thèse de doctorat en science politique, université de Lille 2, 2005.

mandat). Il est probable que le cumul de mandats sera, dans les communes de moins de 1 000 habitants, plus important encore que dans les autres où cette obligation ne pèse pas sur les maires. Il faut donc considérer cette introduction du fléchage comme « une réforme intermédiaire, une étape dans un très lent processus d'autonomisation politique et de mise en visibilité des institutions intercommunales⁴⁷. »

Graphique 21 - Responsabilités des maires au sein des structures intercommunales



Source - IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

38 % des répondants exercent une responsabilité (président, vice-président, président de commission) dans une structure intercommunale dont 19 % celle de président (23 maires) et 64 % celle de vice-président (48 maires) et 4 % celle de président de commission⁴⁸.

Deux éléments peuvent être avancés pour expliquer l'investissement des maires au sein de structures intercommunales :

- Elles ont été fortement développées, au cours des dernières années, sous les injonctions de l'État, aussi bien dans les espaces ruraux que dans les espaces périurbains y imposant le fait intercommunal et conduisant, bon gré mal gré, les maires à s'engager dans ces démarches de regroupement intercommunal et à y être présents.
- Les maires y trouvent leur intérêt dans la mesure où l'intercommunalité donne plus de poids aux maires pour conduire leurs politiques publiques dans la mesure où ils peuvent, dans certains domaines d'action, s'appuyer sur les ressources matérielles et financières des structures intercommunales.

On constate des différences liées à la longévité politique.

La quasi-totalité des maires au pouvoir depuis plus de douze ans cumule un mandat de maire et un poste de responsabilité dans une structure intercommunale (32 maires sur 34). C'est moins le cas pour ceux élus depuis moins de 12 ans : 43 maires sur 55. Ce décalage tient probablement à la nécessité pour un maire de se familiariser avec son nouveau rôle politique avant de pouvoir le cumuler avec une responsabilité communautaire. Mais il est certain que, pour ceux dont le profil est celui d'un nouvel arrivant en politique, sans affiliation politique mais disposant d'un capital culturel important, ce type de poste est devenu une voie de promotion politique, un moyen de faire carrière en politique plus facile qu'en s'investissant dans d'autres mandats - conseiller général, conseiller régional ou député. Contrairement à ces postes, pour lesquels il est difficile d'être éligible sans le soutien d'une structure politique partisane, une inscription dans des

⁴⁷ Le Saout (R.), « L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct », *Métropolitiques*, mars 2014.

⁴⁸ Précisons qu'il s'agit de structures intercommunales au sens large allant des EPCI aux Sivom.

réseaux politiques ou une « hérédité » politique, le « rôle de maire » suffit pour accéder à celui de conseiller communautaire. On a là un nouveau circuit d'accès à des postes prestigieux du pouvoir local mais qui sont monopolisés par les hommes.

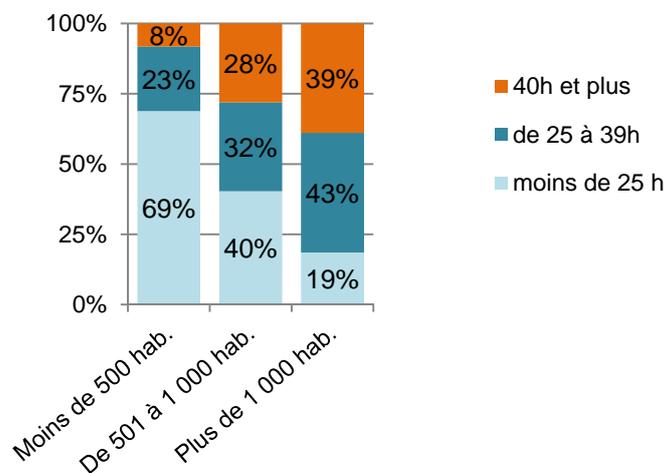
Sur les 23 postes de président d'une structure intercommunale, un seul est détenu par une femme. Accéder à la tête des établissements intercommunaux est donc, encore aujourd'hui, difficile pour les maires femmes. Sans doute cette difficulté tient-elle en partie au fait que la désignation à ces postes se fait par désignation par des assemblées d'élus encore faiblement féminisées.

2.8 Le temps passé par les maires à l'exercice de leur mandat

«Très prenant mais passionnant », c'est ainsi qu'aiment à qualifier leur mandat les maires que nous avons rencontrés. Quand on leur demande d'estimer le temps qu'ils y consacrent leurs réponses confirment cette déclaration : la moitié répond travailler 25 heures ou plus par semaine à leur mandat de maire et 25 % plus de 35 heures par semaine.

En croisant ces réponses avec la variable nombre d'habitants dans la commune du maire, on constate que plus la commune comporte d'habitants et plus le maire consacre du temps à son mandat, confirmant ainsi cette corrélation déjà mise en évidence dans d'autres études (Kerrouche, 2006). Ainsi, sur les 22 maires de plus de 2 000 habitants, 42 % (9 maires) déclarent travailler plus de 35 heures à leur mandat. Ils sont 8 % dans les communes de moins de 500 habitants.

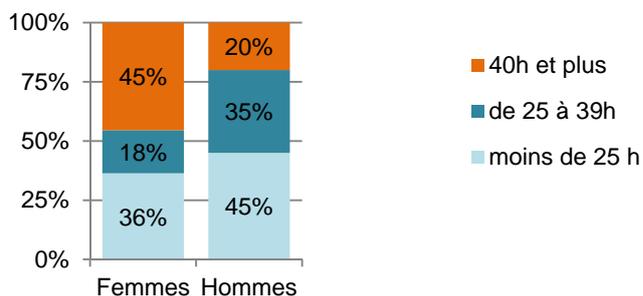
Graphique 23 - Nombre d'habitants dans la commune et temps consacré par le maire à sa fonction



Non réponses : 6. Source - IAU île-de-France, questionnaire « Qui sont les maires périurbains ? » - mars 2013

Par ailleurs, il existe une différence selon le genre : les femmes consacrent plus de temps que les hommes à l'exercice de leur mandat de maire. 44 % des femmes déclarent y consacrer plus de 35 heures par semaine alors que ce n'est le cas que de 20 % des maires masculins.

Graphique 24 - Le temps consacré au mandat municipal selon le genre



Non réponses : 6. Source - IAU île-de-France, questionnaire « Qui sont les maires périurbains ? » - mars 2013

Synthèse partie 2

Par plusieurs aspects, les maires de notre panel se distinguent de leurs pairs des communes rurales auxquelles ils tendent volontiers à se comparer en invoquant le caractère villageois de leur commune.

Des maires à faible ancrage territorial

Ils sont majoritairement des « non locaux », ne disposant que d'un faible ancrage territorial (76 %). Ce n'est donc pas sur leur identité passive (lieu de naissance, commune d'origine des parents ou parentèle, héritage politique ou électif) qu'ils fondent leur légitimité à investir la scène politique municipale. On est loin ici de la figure du notable issue d'une lignée familiale d'élus où la charge électorale se transmettait comme un bien privé.

Du faible ancrage territorial des maires, il ne faudrait néanmoins pas en conclure trop hâtivement que ce sont des « étrangers » à leur territoire d'élection. Si les deux tiers des répondants n'ont pas d'attaches initiales, ils ont par le choix de s'y installer et d'y demeurer, de longue date, construit leur attachement à leur commune d'élection. Plus de 73 % des maires interrogés vivent depuis plus de 15 ans dans leur commune. Les maires ne sont donc pas des parachutés qui s'empareraient à la hussarde de la municipalité.

Cette part prépondérante de ceux que l'on qualifiera « d'installés » peut surprendre dans des territoires périurbains qui, en règle générale, se caractérisent par l'arrivée massive de nouvelles populations. Elle s'explique par la particularité du périurbain de l'Ouest francilien. « Longtemps perçu comme terre d'accueil, (il) fait figure progressivement de terre d'ancrage » où les premiers « néo-résidents » des années 1970 et 1980 arrivés à l'âge de la retraite restent voire y reviennent après une migration dans une autre région. Dans cet Ouest francilien, toute une génération de premiers périurbains, installée de longue date, peut aujourd'hui s'appuyer sur son ancienneté résidentielle (et les réseaux de connaissance tissés au fil du temps) pour investir la sphère politique municipale.

De l'importance de l'investissement dans la sphère associative communale

À défaut d'ancrage territorial, nos maires s'appuient sur plusieurs autres ressources pour créer l'indispensable lien avec les habitants, se construire une image d'autochtone et un statut d'éligible.

- Il y a leur notoriété personnelle acquise au fil du temps, au travers notamment d'un engagement dans des postes à responsabilité au sein d'associations communales (comité des fêtes, association sportive ou chargée du jumelage etc.). Un peu plus de la moitié d'entre eux fait ou en a fait partie en y occupant un poste de responsabilité. Ils y ont acquis une visibilité et un capital de notoriété qui apparaît comme *l'un* sinon comme *le* « principe légitime de légitimation », pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, à partir duquel nos maires sont entrés sur la scène politique municipale.

- En revanche, ils sont peu à être syndicalement engagés sauf parmi les maires agriculteurs qui militent dans des structures professionnelles visant à défendre les intérêts de leur métier. De même, ils sont peu nombreux à être affiliés à un parti politique et revendiquent, comme dans les communes rurales, leur apolitisme.

- Leur capital social est aussi, pour nombre d'entre eux, un atout (diplôme élevé, situation professionnelle les plaçant dans la catégorie des cadres supérieurs). Il joue, à n'en pas douter, dans leur capacité à se sentir habilités à entrer sur la scène politique communale. Leur statut valorisant de cadre leur permet notamment de renvoyer l'image de maire « compétent », « actif » et « entreprenant » qui rompt avec celle traditionnelle accolée aux petites communes du maire *bon père de famille*. Ce rôle n'a pas disparu mais il ne se réduit plus à cette fonction protectrice, s'y adjoint un rôle de développeur de politiques locales. Comme le dit, l'un de nos maires rencontrés : « il faut voir qu'un maire c'est un chef d'entreprise doublé d'un père de famille. ».

Ouvriers et employés : les grands absents

La valorisation de ces ressources nécessaires pour être éligible - c'est-à-dire légitime à accéder à des responsabilités politiques - a-t-elle pour autant conduit à une plus grande ouverture du jeu politique communal ? Assurément, non. La démonétisation de l'ancrage territorial constitue en effet un filtre supplémentaire à l'accès des classes moyennes et populaires au pouvoir municipal. Celles-ci ne peuvent compenser la faiblesse de leur niveau de diplôme par la revendication de leur ancrage territorial, par le fait d'être un « élu du sol » ancré dans leur commune et connaissant ses problèmes comme ses habitants. Elles le peuvent d'autant moins que, dans ces territoires du périurbain de l'Ouest francilien, le prix du foncier a poussé les ménages appartenant aux classes sociales les plus pauvres vers les franges de la région et au-delà de celles-ci. Les CSP majoritaires sont, et très largement, les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Affaiblis par la faible part qu'ils représentent dans la population, on peut penser que les individus appartenant aux catégories populaires se sentent moins légitimes à investir le champ politique communal. Ils semblent se mettre à distance de la vie politique locale⁴⁹ et n'accèdent, en tous les cas, que très rarement au poste de maire. Dans ces territoires, les affaires communales et intercommunales sont gérées par les cadres et professions intellectuelles, en majorité retraités.

Les femmes demeurent minoritaires

De la même manière, on ne peut pas dire que les ressources, aujourd'hui nécessaires pour accéder au poste de maire dans ces communes, aient permis de renforcer la place des femmes dans les instances de pouvoir des territoires périurbains. Certes, les femmes maires, au regard d'autres types d'élection et de territoire, sont plutôt mieux représentées (près de 20 % des maires de notre échantillon). Mais elles sont très clairement écartées de la tête des exécutifs intercommunaux. Au regard de l'importance des compétences que les structures intercommunales assument et au rôle qu'elles sont amenées à jouer demain - en particulier en Île-de-France - c'est pourtant bien dans ces structures que se jouera l'équilibre ou non entre hommes et femmes aux postes de responsabilité politique.

Le profil dominant des maires de l'Ouest francilien

Soulignons cinq autres caractéristiques du profil dominant des maires de notre échantillon.

- Les maires sont faiblement professionnalisés. Un indicateur significatif est leur important taux de renouvellement (30 % ont plus de deux mandats à leur actif). De même, on constate une pratique limitée du cumul des mandats. Si l'on excepte le cumul du mandat de maire avec celui de conseiller communautaire, ils sont uniquement 30 (18 %) à exercer un autre mandat que celui de maire.
- Ce ne sont pas majoritairement des profanes du pouvoir municipal. Classiquement, plus de la moitié des maires (54 %) a fait ses premières armes comme adjoints au maire et 24 % comme conseiller municipal. Ils sont néanmoins 21 % à accéder à cette fonction sans un apprentissage préalable d'un rôle politique au sein d'un conseil municipal.
- Un profil d'élus est devenu majoritaire dans les communes de l'Ouest francilien : les retraités issus de catégories sociales supérieures, fortement diplômés ayant majoritairement un faible « ancrage local » mais « fidèles » à leur territoire communal.
- Une affiliation partisane réduite. Seuls 18 % de nos maires sont affiliés à un parti politique ce qui contraste avec la très forte affiliation des maires urbains.
- Les maires ne sont majoritairement pas des héritiers. Leur entrée en politique est moins déterminée, sauf chez certains agriculteurs, par la poursuite d'une tradition familiale d'engagement politique que par une forte implication dans le monde associatif sur le long terme.

⁴⁹ Ceci mériterait d'être confirmé par une analyse du profil social de l'ensemble des conseillers municipaux et non des seuls maires.

Et celle-ci, progressivement, débouche sur un investissement plus large dans la gestion de l'institution municipale.

Les profils sociaux des maires reflètent les transformations socio-économiques de ce périurbain de l'Ouest francilien et la sociologie de ses habitants. À l'image de nombre de résidents de ce périurbain, ce sont majoritairement des cadres qui sans être « du coin » s'y sont ancrés résidentielllement, se sont insérés dans la vie communale jusqu'à investir la scène politique municipale et les institutions intercommunales.

Conclusion

Que retenir de cette enquête auprès des maires périurbains de l'Île-de-France ? On distinguera deux types de résultats : ceux relatifs à l'ensemble des maires périurbains d'Île-de-France et ceux relatifs aux maires de l'Ouest francilien dont l'histoire particulière de ce territoire marquée par l'ancienneté du phénomène de périurbanisation, l'ancrage résidentiel des populations, la part des retraités, se retrouvent dans le profil sociologique des maires.

De l'analyse de l'ensemble des maires du périurbain francilien, 4 conclusions se dégagent :

- À l'instar des maires des communes urbaines et rurales, dont l'âge n'a cessé de reculer depuis 30 ans, l'âge d'or des maires du périurbain francilien se situe entre 60 et 69 ans. En fonction, leur moyenne d'âge est de 58 ans et de 52 ans au moment où ils endossent pour la première fois ce rôle. Sur les 857 maires du périurbain francilien, seuls 10 ont moins de 40 ans.
- Ce personnel politique est très fortement dominé par les hommes même si la part des femmes (19 %) y est supérieure à la moyenne nationale (14 %). Plus la taille de la commune augmente, moins les femmes sont présentes au poste de maire.
- Il est en large partie composé par des retraités (à plus de 33 %). On constate, un déclin du nombre d'agriculteurs qui représentent désormais 12 % des maires du périurbain. Là aussi, il ne s'agit pas de caractéristiques propres à ce territoire mais de tendances fortes à l'échelle nationale. Certains groupes sont quasiment exclus de la représentation édilair : les ouvriers et les employés. Les ouvriers représentent 12 % de la population du périurbain francilien mais seulement 1,1 % des maires (soit 6 maires). De même, les employés représentent 17,8 % de la population active du périurbain francilien mais seulement 6,1 % des maires du périurbain. Il s'agit de taux encore plus faibles que ceux relevés à l'échelle nationale : on compte 2 % d'ouvriers parmi l'ensemble des maires et 9 % d'employés.
- Si l'on compare les caractéristiques des maires des 4 départements du périurbain francilien, une principale singularité apparaît : en Seine-et-Marne et en Essonne, les maires au profil de cadre sont moins nombreux que dans les départements de l'Ouest francilien. Ils représentent respectivement 18,4 % et 22,8 % des maires des communes périurbaines de ces départements pour 29,2 % et 27,7 % dans le Val-d'Oise et les Yvelines.

Au final, cette étude des profils sociaux des maires à partir de quelques indicateurs met en évidence que la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance, l'âge et le genre jouent, dans les territoires périurbains comme ailleurs, un important rôle de filtre à l'accès à la fonction de premier magistrat d'une commune.

De l'analyse ciblée des maires de l'Ouest francilien, 3 enseignements se dégagent.

- Ces maires, contrairement à ceux des communes rurales, majoritairement ne sont pas originaires de leur territoire d'élection. Néanmoins, ils se sont ancrés résidentiellement dans leur commune et, par leur investissement dans la sphère associative communale, ont progressivement acquis leur brevet de territorialité et se sont engagés sur la scène politique municipale. Dans ces communes, la mairie se gagne donc moins en s'appuyant sur une filiation politique locale que par la construction d'un capital de notoriété personnelle, l'affirmation d'un rôle au sein de la commune qui demande un temps long. La figure du parachuté, celui qui vient d'ailleurs pour être brutalement propulsé à la tête de la municipalité, n'est pas dominante parmi les maires de l'Ouest francilien. À l'image d'une grande partie de leurs administrés, ce sont des périurbains de longue date qui se

sont intégrés à la vie communale puis s'y sont investis. L'histoire de la périurbanisation de ce territoire, plus ancienne que dans le reste de l'Île-de-France, joue donc sur le profil des maires.

- Ces maires sont peu nombreux à être affiliés à un parti politique et, comme dans les communes rurales, ils revendiquent leur apolitisme. Ils sont également faiblement professionnalisés au sens où ils ne disposent pas forcément de savoirs spécialisés, ils n'exercent pas à temps plein leur activité politique, et surtout, ils n'en vivent pas. À cet égard, leur taux de renouvellement est un indice significatif du fait qu'ils (sauf une minorité) ne font pas carrière en politique : seuls 30 % ont plus de deux mandats successifs de maire à leur actif.
- Enfin, s'ils investissent massivement les structures intercommunales dont ils soulignent l'intérêt aussi bien en termes d'appui technique (sur les plans juridiques et urbain notamment) que d'échanges d'informations entre maires, ils accèdent inégalement aux postes de responsabilité. Ceux qui sont inscrits dans des carrières politiques, cumulant des mandats et ayant une longévité politique, monopolisent les présidences et vice-présidences des groupements intercommunaux à fiscalité propre. Les femmes demeurent écartées de la tête des groupements intercommunaux. Il y a fort à parier que les réformes territoriales en cours contribuent à modifier la place des maires dans ces intercommunalités. En vigueur depuis les municipales de mars 2014, la limitation à 15 des vice-présidences au conseil communautaire couplée à l'élargissement du périmètre des structures intercommunales vont réduire les voies d'accès aux « petits maires ». On sait en effet que la place d'une commune dans la hiérarchie communautaire est souvent liée à sa taille démographique, à sa richesse et à sa position géographique. Si les projets d'intercommunalité de grande taille se concrétisent, les « petits » maires dépourvus de ressources partisans, peu connus et reconnus pour leur compétence dans des domaines d'action publique spécifiques, auront sans doute plus de difficultés encore à accéder aux fonctions stratégiques et, dès lors, à faire valoir les intérêts de leur commune dans les arènes politiques intercommunales et plus encore régionales.

À l'heure où se redessine la carte des intercommunalités dans la région francilienne, prévoyant des regroupements pouvant atteindre les 800 000 habitants, on mesure tout l'intérêt d'une sociographie permettant de mieux connaître les maires du périurbain francilien. Nombre de ces élus devront en effet demain apprivoiser ces nouvelles intercommunalités, aux compétences structurantes, et trouver les moyens d'y faire entendre leur voix et celles de leurs habitants. Ils devront aussi y défendre, comme dans les assemblées départementales et régionales, les intérêts spécifiques non pas du périurbain mais des territoires périurbains tant il est vrai que cet espace est composite.

ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE

- ABÉLES Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- ACHIN Catherine et LÉVÊQUE Sandrine, *Femmes en politiques*, Paris, La Découverte, « Repères », 2006.
- BARONE Sylvain, « Introduction : La politique dans les espaces ruraux. Enjeux de recherche et nouveaux paradigmes », in BARONE Sylvain et TROUPEL Aurélia (sous la direction), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », 2010, p.5-24.
- BENOÎT Bruno et BERNARD Mathias, « Une étude globale et comparée d'un acteur majeur de la vie politique locale. Introduction », URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00759104/>
- BERGER Martine, « Vers une diversification des espaces périurbains de l'ouest francilien », Rapport intermédiaire d'étude, Puca, décembre 2013.
- BRIQUET Jean-Louis, SAWICKI Frédéric, « L'analyse localisée du politique : lieux de recherche ou recherche de lieux », *Politix*, n° 7-8, 1989, p.6-16.
- CHARMES Eric, « L'explosion périurbaine », *Études foncières*, n° 138, mars-avril 2009, p.25-36.
- DESAGE Fabien, *Le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964-2003)*, thèse de doctorat en science politique, université de Lille 2, 2005.
- DESAGE Fabien, « Une commune urbaine résidentielle suburbaine en pleine campagne Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire », in LAGROYE Jacques, LEHINGRE Patrice, SAWICKI Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.
- DOLEZ Bernard, Hastings Michel (dir.), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 4, p.583-606.
- DULONG Delphine et LÉVÊQUE Sandrine, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol. 15, n° 60, 2002/4, p.81-111.
- DUMONT Gérard-François, « *Exclusif. Un meurtre géographique : la France rurale par Sherlock Holmes* », *Population et avenir*, Éditorial - n° 707 mars-avril 2012.
- FAURE Alain, *Le village et la politique. Essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- FAURE Alain, « Les élus locaux changent-ils la politique ? Méthode, controverses, énigmes... », in BIDÉGARAY Christian, CADIOU Stéphane et PINA Christine (sous la direction), 2009, *L' élu local aujourd'hui*, Grenoble, PUG, p. 29-39.
- GARRAUD Philippe, « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », in *Politix*, vol. 2, n° 5, 1989, p.11-16.
- GARRAUD Philippe, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, 1988, n° 3, p.402-432.

GARRAUD Philippe, « Le recrutement des maires en milieu urbain : esquisse et typologie », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p.29-44.

GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

JADOT Anne, « Les électeurs ruraux et le lien représentatif. Approche compréhensive de la (dé)valorisation et de la (dé)politisation des élections locales », in BARONE Sylvain et TROUPEL Aurélia (sous la direction), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », p.75-139.

KERROUCHE Éric, « Les maires français, des managers professionnels ? », *Annuaire des collectivités locales*, tome 26, 2006, p.83-98.

KOEBEL Michel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 3 octobre 2012, 7 pages, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>

LACAM Jean-Patrice, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, 1988/1, p.23-47.

LAMBERT Anne, « (Dé)mesure de la périurbanisation », *Métropolitiques*, 11 mars 2011, URL : <http://www.metropolitiques.eu/De-mesure-de-la-periurbanisation.html4>

LEGAVRE Jean-Baptiste, « Des maires en représentation », *Projet*, 2001/1, n° 265, p.43-51.

LE GOFF Tanguy et MALOCHET Virginie, « Insécurité en territoires périurbains. Comparaison de cinq sites franciliens », *Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France*, octobre 2012.

LE SAOUT Rémy, « L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct », *Métropolitiques*, mars 2014.

MARMONT Thibault, « Devenir « amateur » en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in BARONE Sylvain et TROUPEL Aurélia (sous la direction), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », p.115-139.

MARY-PORTAS France-Line, « Recensement de la population de 2006. Retour de la croissance démographique au centre de l'agglomération francilienne », *Insee Île-de-France à la page*, n° 311 - janvier 2009.

NEVERS Jean-Yves « Entre consensus et conflits, la configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue française de sociologie*, n° 33, 1992, p.391-416.

NEVERS Jean-Yves, « Les maires agriculteurs », CERTOP, Université de Toulouse Le Mirail, 1991.

OFFERLÉ Michel, « Le champ politique national », OFFERLÉ Michel, 2004, *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, « Repères », p.17-32.

PAOLETTI Marion, « Les grillons du foyer municipal les femmes au foyer en politique », *Travail, genre et sociétés*, n° 19, 2008/1, p.111-130.

PREMAT Christophe, DEWOGHÉLAËRE Julien, « Le profil des maires urbains en 2006 », *Sens public*, 25 mars 2008, URL : http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=534

RETIÈRE Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 163, 2003/3, p.121-143.

ROGER Antoine, MISCHI Julian (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008.

ROUBAN Luc, « L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008 », note CEVIPOF, n°3, janvier 2014.

SAWICKI Frédéric, « Classer les hommes politiques », in OFFERLÉ Michel (sous la direction de), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, 1999, Paris, Belin, « Socio-histoires », p.135-170.

VANNIER Martin, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, 2000, tome 88 (1), p.105-113.

VIGNON Sébastien, « Les élus des petites communes face à la « démocratie d'expertise » intercommunale. Les « semi-professionnels » de la politique locale », in BARONE Sylvain et TROUPEL Aurélia (dir.), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », p.189-224.

VIGNON Sébastien, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local dans les mondes ruraux », 1^{er} janvier 2008 URL:
http://www.u-picardie.fr/labo//curapp/IMG/pdf/20_Sebastien_Vignon_Revue_POUR.pdf

WARWICK David, in Eulau (H.), Czudnowski, (M.-M.), *Elite Recruitment in Democratic Politics*, Londres, Sage, 1976, p.26. Cité par MATHIOT Pierre, SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et conversion », *Revue française de science politique*, vol. 49 (1), 1999, p.3-30.



Qui sont les maires périurbains ?

Ce questionnaire est à destination des maires des communes périurbaines de l'Ouest francilien. Il vise à saisir leurs caractéristiques socio-professionnelles et celles de leur trajectoire politique.

Madame/Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire. Le compléter ne vous prendra que quelques minutes. Il comprend deux parties : l'une sur vos caractéristiques socio-professionnelles et l'autre sur votre trajectoire politique. Ce questionnaire constituera l'un des volets d'une étude sur les transformations des territoires périurbains qui sera remise au PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture) en mars 2014.

Pour préparer vos réponses, vous pouvez télécharger une [version imprimable du questionnaire à cette adresse](#) et le parcourir dans son ensemble une première fois. Les questions précédées d'un astérisque sont obligatoires. Une fois le questionnaire démarré, vous pouvez interrompre à tout moment la saisie et sauvegarder le document en l'état pour le reprendre ultérieurement (en cliquant sur « Reprendre plus tard » pour sauvegarder et sur « Charger un questionnaire non terminé » pour continuer). À l'issue de la saisie, en cliquant sur l'icône « envoyer », vos réponses seront transmises et enregistrées dans un fichier pour un traitement statistique anonyme des données. Dans la mesure du possible, le questionnaire doit nous être envoyé avant le 26 avril 2013.



Il y a 36 questions dans ce questionnaire

Profil socio-professionnel

1 Sexe *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Féminin
 Masculin

2 Quel est votre âge ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

3 Quel est votre état matrimonial légal ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Célibataire ou divorcé(e)
- Marié(e) ou remarié(e)
- Veuf(ve)
- Pacsé(e)/Vie maritale

4 Depuis combien de temps habitez-vous dans votre commune ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 5 ans
- Entre 6 et 10 ans
- Entre 11 et 15 ans
- Plus de 15 ans
- Depuis toujours

5 Combien y a-t-il d'habitants dans votre commune ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 500 habitants
- De 501 à 1000 habitants
- De 1001 à 2000 habitants
- De 2001 à 3500 habitants
- De 3501 à 6000 habitants
- De 6001 à 10 000 habitants
- De 10001 à 20 000 habitants
- Plus de 20 000 habitants

6 Êtes-vous originaire...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- De la commune dont vous êtes maire ?
- Du département de cette commune ?
- De la région francilienne ?
- De la Haute-Normandie ?
- D'une autre région ?

7 Vos parents sont-ils natifs de la commune dont vous êtes maire ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

8 Vos beaux-parents sont-ils natifs de la commune dont vous êtes maire ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

9 Exercez-vous une activité professionnelle en dehors de l'exercice de votre ou de vos mandats ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non, étudiant(e)
- Non, chômeur(se)
- Non, retraité(e), préretraité(e), retiré(e)
- Non, autres sans profession (femme au foyer, invalide ...)

10 Quel est ou quel était votre statut professionnel ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((SP9.NAOK == "1" or SP9.NAOK == "3" or SP9.NAOK == "4" or SP9.NAOK == "4"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Agriculteur/exploitant
- Artisan/commerçant/chef d'entreprise
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Profession libérale

11 Quelle profession libérale exerc(i)ez-vous ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((SP9a.NAOK == "7"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Notaire

Médecin

Avocat

Autre

12 Où se trouve votre lieu de travail principal ou d'études ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((SP9.NAOK == "1" or SP9.NAOK == "2"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Dans ma commune de résidence

Dans un rayon inférieur à 8 km

Dans un rayon de 8 à 12 Km

Dans un rayon de 12 à 16 Km

Dans un rayon de 16 à 20 Km

Dans un rayon de 20 à 24 Km

Plus de 24 Km

13 Quel est votre diplôme le plus élevé ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

CEP (certificat d'études primaires)

BEPC (brevet des collèges)

CAP/BEP

BAC

Diplôme de niveau bac + 2

Diplôme de niveau bac + 3 ou 4

Diplôme de niveau bac + 5

Doctorat ou autre diplôme supérieur à Bac + 5

Aucun diplôme

14 Par semaine, combien d'heures en moyenne consacrez-vous à votre mandat ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Trajectoire politique

15 Est-ce votre premier mandat de maire ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

16 Combien de mandats de maire avez-vous exercés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP1.NAOK == "N"))

Veillez écrire votre réponse ici :

17 Quelle est l'année de votre premier mandat de maire ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP1.NAOK == "N"))

Veillez écrire votre réponse ici :

18 Avant d'être maire, avez-vous été :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Conseiller(ère) municipal(e) ?
- Adjoint(e) au maire ?
- Aucun(e) des deux

19 Combien d'années avez-vous été conseiller(ère) municipal(e) avant d'être élu(e) maire ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP4.NAOK == "1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

20 Combien d'années avez-vous été adjoint(e) au maire avant d'être élu(e) maire ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP4.NAOK == "2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

21 Êtes-vous ou avez-vous été membre d'une association communale ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

22 Quelle est l'année de votre première adhésion ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP5.NAOK == "Y"))

Veillez écrire votre réponse ici :

23 Y participez-vous de manière continue depuis votre adhésion ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP5.NAOK == "Y"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

24 Y exercez-vous ou y avez-vous exercé une responsabilité ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP5.NAOK == "Y"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

25 Laquelle ou lesquelles ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP5c.NAOK == "Y"))

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Président(e)
- Vice-président(e)
- Trésorier(ère)
- Secrétaire
- Membre du bureau
- Autre(s)

26 Exercez-vous d'autres mandats en dehors de celui de maire ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

27 Lequel ou lesquels ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP6.NAOK == "Y"))

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Conseiller(ère) communautaire
- Conseiller(ère) général(e)
- Conseiller(ère) régional(e)
- Député(e)
- Suppléant(e) de député(e)
- Sénateur(rice)
- Suppléant(e) de sénateur(rice)
- Député(e) européen(ne)
- Autre(s)

28 Exercez-vous une responsabilité dans une structure intercommunale ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP6.NAOK == "Y"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

29 Laquelle ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP7.NAOK == "Y"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Président(e)
- Vice président(e)
- Président(e) de commission

30 De quelle(s) délégation(s)/commission(s) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP7a.NAOK == "2" or TP7a.NAOK == "2" or TP7a.NAOK == "3" or TP7a.NAOK == "3"))

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Culture
- Développement économique
- Enseignement supérieur/recherche
- Habitat et logement
- Politique de la ville/sécurité
- Sport
- Transports et mobilité
- Urbanisme
- Autre(s)

31 Vous êtes-vous déjà présenté(e)...

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Oui	Non
Aux élections cantonales ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aux élections régionales ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aux élections législatives ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aux élections sénatoriales ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aux élections européennes ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

32 Êtes-vous affilié(e) à un parti politique ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((is_empty(TP4b.NAOK)))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

33 Lequel ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP9.NAOK == "Y"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Europe Écologie/les verts
- Front de gauche
- Front national
- Modem
- UDI
- UMP
- Parti socialiste
- Autre
- Sans étiquette

34 Êtes-vous ou avez-vous été membre d'une organisation syndicale ou professionnelle ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

35 L'un de vos parents exerce ou exerçait-il un ou des mandats politiques ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

36 Lequel ou lesquels ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((TP11 .NAOK == "Y"))

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Maire
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Adjoint(e) au maire
- Conseiller(ère) régional(e)
- Conseiller(ère) communautaire
- Conseiller(ère) général(e)
- Député(e)
- Sénateur(e)
- Député(e) européen(ne)
- Autre(s)

ANNEXE 3 - Tableaux complémentaires

Tableau 1 - Statut professionnel des maires et nombre d'habitants par commune

	Moins de 500 habitants	De 501 à 1 000 habitants	De 1 001 à 2000 habitants	Plus de 2000 habitants	Total	Effectifs
Agriculteurs exploitants	61,0 %	25,7 %	9,5 %	3,8 %	100 %	105
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	41,5 %	29,2 %	16,9 %	12,3 %	100 %	65
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27,1 %	29,7 %	15,1 %	28,1 %	100 %	192
Professions Intermédiaires	35,3 %	23,5 %	27,5 %	13,7 %	100 %	51
Employés	50,0 %	23,1 %	15,4 %	11,5 %	100 %	52
Ouvriers	ns	ns	ns	ns	ns	6
Professions libérales	31,0 %	23,8 %	19,0 %	26,2 %	100 %	42
Retraités	35,0 %	29,0 %	18,5 %	17,5 %	100 %	286
Autres (sans profession déclarée, étudiants et autres professions)	34,5 %	31,0 %	17,2 %	17,2 %	100 %	58
Total	37,9 %	27,8 %	16,8 %	17,5 %	100 %	857
Effectifs	325	238	144	150	857	

Source - Répertoire national des élus (élections de 2008) – 2013

Tableau 2 - Parent(s) exerçant ou ayant exercé un ou des mandats politiques⁵⁰

		Total du nombre de répondants
Parent(s) maire(s)	15	169
Parent(s) adjoint(s) au(x) maire(s)	8	169
Parent(s) conseiller(s) municipal(aux)	10	169
Parent(s) conseiller(s) régional(aux)	1	169

Source - IAU île-de-France, questionnaire « Qui sont les maires périurbains ? » - mars 2013

Non réponses : 11.

Tableau 3 - Exercice d'une ou plusieurs responsabilités dans une ou plusieurs associations communales

	Membre d'une association communale	Non-membre d'une association communale	Total	Effectifs
Faible ancrage territorial des maires	56 %	44 %	100 %	105
Fort ancrage territorial des maires	57 %	43 %	100 %	60
Total	56 %	44 %	100 %	165

Source - IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013. Non réponses : 13.

⁵⁰ Les responsabilités peuvent se cumuler par les parents des enquêtés.



L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960, financée par la Région Île-de-France et par l'État.

15, rue Falguière - 75740 Paris cedex 15 - 33 1 77 49 77 49 - www.iau-idf.fr

20.13.01 - ISBN 978 27371 19361